
**SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au
Développement**

Direction générale de la Coopération au Développement

*Rapport 2009 sur les contributions de la Belgique à la réalisation des
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)*

Novembre 2009

Table des matières

Acronymes.....	3
Lignes de force.....	4
Introduction.....	6
I. Evolution globale des Objectifs du Millénaire pour le Développement.....	7
1.1. Des objectifs qui ne sont pas sur la bonne voie.....	7
1.1.1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim (OMD1)	8
1.1.2. Assurer l'éducation primaire pour tous (OMD2).....	11
1.1.3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD3).....	11
1.1.4. Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans (OMD4)	12
1.1.5. Améliorer la santé maternelle (OMD5)	12
1.1.6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies (OMD6).....	13
1.1.7. Assurer un environnement durable (OMD7)	13
1.2. La crise économique : une menace pour les avancées.....	14
1.3. Le 8 ^{ème} objectif, les défis du partenariat mondial	15
1.3.4. Accès à des médicaments essentiels abordables.....	18
1.3.5. Accès aux nouvelles technologies.....	18
1.4. L'évolution des OMD dans les pays partenaires de la coopération belge.....	19
II. La contribution de la Belgique aux OMD	22
2.1. Les contributions financières de la Belgique consacrées aux OMD	22
2.2. La qualité de l'aide : une nouvelle politique de financement multilatéral (« full core »).....	30
2.3. La politique de santé de la Belgique	31
2.4. L'aide de la Belgique à l'agriculture	31
2.5. Des efforts complémentaires pour renforcer les appareils statistiques des PED.....	32
III. Le travail des délégations belges auprès du PNUD, du FMI et de la Banque Mondiale.....	33
3.1. Activités des représentants de la Belgique à la Banque mondiale et au FMI.....	33
3.2. Rôle du bureau de Coopération de la Belgique à Washington	33
3.3. Activités des représentants de la Belgique au PNUD – New York.....	33
3.3.1. Introduction	33
3.3.2. Activités.....	34
IV. Conclusion.....	36
V. Bibliographie	38
VI. Annexes	41
Annexe 1 : Les OMD dans les pays partenaires de la Belgique.....	41
Annexe 2 : L'évolution de l'IDH dans les pays partenaires de la Belgique.....	42
Annexe 3 : Evolution de la part de l'APD belge consacrée aux OMD	43

Acronymes

APD - ODA	Aide publique au développement – <i>Official Development Aid</i>
CAD	Comité d'aide au développement (organe de l'OCDE)
CGIAR	<i>Consultative Group on International Agriculture Research</i>
CTB	Coopération Technique Belge
DGCD	Direction générale de la Coopération au Développement
DSRP - PRSP	Document stratégique de réduction de la pauvreté - <i>Poverty Reduction Strategy Paper</i>
FBS	Fonds Belge de Survie
FMI – IMF	Fonds monétaire international – <i>International Monetary Fund</i>
FTI	<i>Fast Track Initiative</i>
IDH	Indice de Développement Humain
GMR	<i>Global Monitoring Report</i> (publication annuelle de la Banque mondiale sur les MDGs)
MDRI-IADM	<i>Multilateral Debt relief Initiative</i> - Initiative d'allègement de la dette multilatérale
NU - UN	Nations Unies – <i>United Nations</i>
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMD - MDGs	Objectifs du millénaire pour le développement - <i>Millennium Development Goals</i>
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PED	Pays en développement
PIB	Produit intérieur brut
PIC	Programme indicatif de Coopération
PMA	Pays les moins avancés
PNUD - UNDP	Programme des Nations Unies pour le Développement – <i>United Nations Development</i>
PPTE - HIPC	Pays pauvres très endettés – <i>Highly Indebted Poor Countries</i>
RDC	République Démocratique du Congo
SPF	Service Public Fédéral
RNB	Revenu National Brut
UNESCO	<i>United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation</i>
UNFPA	<i>United Nations Population Fund</i>
UNICEF	<i>United Nations Children's Fund</i>
WDI	<i>World Development Indicators</i> (publication annuelle de la Banque mondiale)
WB	<i>World Bank</i>
WDI	<i>World Development Indicators</i> (publication annuelle de la Banque mondiale)

Lignes de force

Il est de la plus haute importance que ce rapport soit présenté au parlement, non pas parce que c'est une obligation légale mais surtout parce que les Objectifs du Millénaire (dénommés ci-après les OMD) constituent le cœur de la politique internationale de développement, incluant bien entendu la politique belge. Leur importance capitale pour la mobilisation politique et la sensibilisation au profit du **développement humain** peut difficilement être surestimée. Les OMD ont l'énorme mérite d'avoir coulé la préoccupation pour le développement humain dans des formules facilement compréhensibles pour chacun.

Comme le rapport le montre, le chemin à parcourir vers **la réalisation des OMD reste encore long**. Au niveau mondial, nous sommes certes sur la bonne voie dans trois domaines – réduire la pauvreté et la faim, l'égalité entre les garçons et les filles dans les écoles primaires, et l'accès à l'eau potable – mais il y a des retards considérables dans les domaines de l'école primaire pour tous, de la mortalité infantile et de l'accès aux infrastructures sanitaires. Et les chiffres de la mortalité maternelle restent horriblement élevés.

L'Afrique subsaharienne est la région la plus arriérée. C'est là un fait décourageant mais également compréhensible. En 1990, année de référence des objectifs, l'Afrique subsaharienne a en effet démarré avec un grand retard par rapport aux autres continents. Nous ne devons pas oublier que de nombreux progrès ont également été enregistrés surtout aux cours des dix dernières années.

Mais deux points me semblent alarmants:

- (a) Trois évolutions universelles récentes – **le changement climatique, la crise alimentaire et la crise financière et économique** – entraînent le risque qu'un certain nombre d'effets directs et indirects sur le rythme du développement ne viennent freiner les avancées vers les OMD.
- (b) On a enregistré peu ou pas de progrès dans les **pays en situation post-conflit et dans les états fragiles**. Ceci démontre encore une fois l'importance vitale de la sécurité et de la bonne gouvernance dans le processus de développement.

Le présent rapport illustre comment les OMD déterminent et orientent de plus en plus la politique belge de coopération. Notre intention est de renforcer encore davantage cette tendance à l'avenir. À cet égard, il me semble indispensable que nous soyons clairs sur la manière dont nous comptons interpréter et utiliser ou non les OMD. Permettez-moi de rappeler brièvement ce point ici.

Comme déjà dit, les OMD sont, au niveau des pays et au niveau mondial, un outil de mobilisation et de sensibilisation politique au profit du développement humain et de la réduction de la pauvreté; ils nous offrent un ensemble d'indicateurs pour mesurer les progrès (ou leur absence). Mais les OMD ne sont pas un mode d'emploi ou un plan "*passé partout*" pour une stratégie de développement que les donateurs et les pays en développement sont tenus d'employer de manière mécanique. Ils ne sont pas non plus un ensemble d'objectifs à "*taille unique*" devant être atteints par chaque pays. On attend des pays qu'ils **intègrent** les OMD, chacun à leur manière, **dans une politique réellement au profit du développement humain**. C'est ça, "l'appropriation". La communauté mondiale peut et doit les y aider. Mais la réalisation des OMD n'est pas qu'une simple question d'argent et moins encore d'aide étrangère. La réalisation des OMD est avant tout une question de politique nationale des pays en développement.

La Déclaration du Millénaire vise expressément la création de conditions propices à la réduction de la pauvreté et au développement, une bonne gouvernance à tous les niveaux et le respect des droits de l'homme. Les OMD sont explicitement conçus comme un **instrument politique**. L'ardeur bien compréhensible à tenir à jour les statistiques au niveau du monde entier fait trop souvent oublier cette dimension. Si nous aidons les pauvres à utiliser les OMD afin de confronter leurs pouvoirs publics à tous

les niveaux au manque de progrès, nous les aidons à devenir autonomes et à se faire entendre. C'est alors que commence véritablement "l'appropriation".

C'est ainsi que nous voulons intégrer de manière proactive les OMD dans nos programmes de sensibilisation nationaux et dans le dialogue avec nos pays partenaires, avec les partenaires belges qui bénéficient de nos subventions et les organisations multilatérales avec lesquelles nous travaillons.

Nous savons que les pays en développement attachent une importance particulière au **huitième OMD**, la création d'un partenariat mondial pour le développement. Cet objectif vient logiquement compléter les sept autres: concernant ce partenariat, il s'agit de la **responsabilité commune au Nord et au Sud** de mener une politique appropriée et de mobiliser les moyens nécessaires. Il ne s'agit donc pas seulement d'aide au développement mais aussi et surtout d'une politique appropriée, de bonne gouvernance, de moyens financiers nationaux, d'investissements, du développement du secteur privé et ainsi de suite.

Dans ce contexte, nous souscrivons au huitième OMD. Cet engagement est en premier lieu visible dans l'accroissement important de notre aide au développement, où la Belgique emprunte résolument la voie pour atteindre le niveau de 0,7% de notre PNB en 2010. Mais nos réalisations sont également remarquables en ce qui concerne la qualité de l'aide. Nos efforts en faveur d'une meilleure efficacité de l'aide et le passage au "financement de base complet" de nos partenaires multilatéraux en sont une illustration.

Sur la scène internationale, les OMD recevront une attention particulière dans les préparatifs du **Sommet mondial à New York en septembre 2010**. La Belgique exercera alors la présidence de l'UE. Nous voulons utiliser notre présidence pour stimuler davantage les efforts déployés en faveur du développement humain. Dans ce contexte, nous insistons particulièrement sur trois points:

- **L'inégalité** mondiale croissante est un problème qui échappe aux OMD tels qu'ils sont conçus actuellement: du fait que les indicateurs des OMD sont basés sur des moyennes, un pays est capable d'atteindre les OMD alors que la partie la plus pauvre de sa population voit sa situation se détériorer. La première étape sera d'avoir des statistiques ventilées par groupe de population. La deuxième étape sera une politique efficace axée sur les plus pauvres.
- De nombreuses statistiques des OMD sont de pures conjectures; ce qui les rend donc peu fiables comme base pour une politique saine. De **meilleures données statistiques** sont indispensables comme base pour atteindre de meilleurs résultats.
- Concernant le développement humain, le retard dans les **pays en situation post-conflit et les états fragiles** est inacceptable. Tout d'abord, le respect des droits de l'homme, la sécurité et la bonne gouvernance sont essentiels. En outre, la communauté internationale peut contribuer à soutenir le développement humain dans ces pays également.

Charles Michel
Ministre de la Coopération au développement

Introduction

Ce rapport vise à donner un aperçu de l'action de la Belgique envers les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au cours de l'année 2008, tel que le requière la loi belge du 15 juin 2005.

En septembre 2000 s'est tenu à New-York le Sommet du Millénaire au cours duquel un engagement politique global a été adopté. Celui-ci visait à fixer des objectifs mondiaux pour améliorer la qualité de vie de centaines de millions de personnes vivant dans les pays en développement. Il a été établi que les progrès à réaliser dans huit domaines distincts devaient être réalisés en 2015.

Ce document représente le 4ème rapport concernant la contribution de la Belgique à la réalisation de ces Objectifs du Millénaire pour le Développement. Le présent rapport (1) dresse le tableau des avancées et des retards dans la réalisation des OMD dans le contexte de crise économique aux conséquences ravageuses pour les pays en voie de développement, (2) souligne la contribution de la Belgique à la réalisation des OMD, (3) présente le travail réalisé par les représentants de la Belgique auprès des Nations Unies, du FMI et de la Banque Mondiale.

Véritable contrat de développement entre le Nord et le Sud, les OMD sont des objectifs globaux pour l'ensemble des pays en développement qui doivent se concrétiser par l'adoption de différents moyens et différentes stratégies. Les OMD ont connu au niveau global jusqu'à présent des avancées trop faibles. La santé maternelle et infantile reste très en retrait de ce qui avait été fixé. La situation reste très préoccupante en ce qui concerne l'Afrique malgré les progrès réalisés dans quelques pays de ce continent. De manière générale, la crise ralentit les avancées et dans certains cas détériore fortement la qualité de vie des plus pauvres en affectant gravement les avancées réalisées ces dernières années.

La Belgique a largement axé sa politique de coopération sur les OMD et ce dans chacun de ses canaux qu'elle a sa disposition : au niveau de la coopération bilatérale, de la coopération multilatérale, de la coopération indirecte via les ONG, ainsi qu'au niveau de la sensibilisation. Depuis 2000, la Belgique a augmenté de manière significative ses contributions financières aux OMD en augmentant le pourcentage de l'aide publique au développement (APD) qui lui est consacrée d'une part et en augmentant considérablement les budgets en terme absolu d'autre part. De plus, la Belgique a renforcé l'efficacité de son aide, entre autre à travers une nouvelle politique de financement multilatéral. Le Belgique a également établi une nouvelle stratégie en matière de santé afin de mieux répondre aux besoins dans ce domaine. Une nouvelle stratégie en matière d'agriculture se met en place pour répondre aux défis posés par la question de la sécurité alimentaire.

Comme le requière la loi du 15 juin 2005, le troisième chapitre se concentre sur le travail des délégations belges auprès du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), du FMI et de la Banque Mondiale. Nous verrons que le travail de ces délégations constitue un outil important pour orienter les options et les politiques générales prises par ces organisations afin de veiller à leurs engagements vis-à-vis des OMD et à la cohérence des politiques prises dans ce sens.

I. Evolution globale des Objectifs du Millénaire pour le Développement

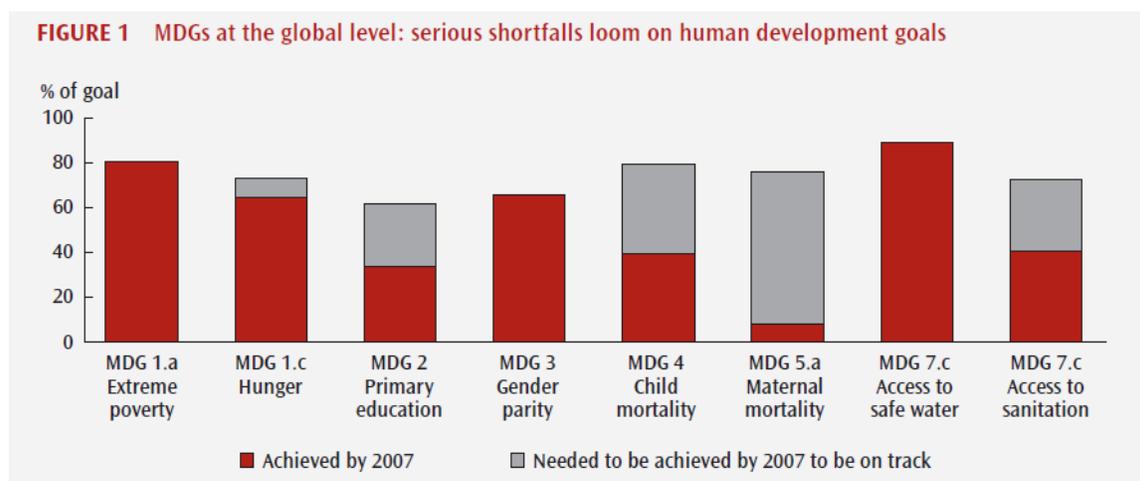
« Nous devons renforcer la coopération et la solidarité internationales et redoubler d'efforts pour atteindre les OMD et faire progresser l'agenda global du développement. C'est la viabilité de notre planète et l'avenir de l'humanité qui en dépendent, pas moins ! »

Ban Ki-moon, Rapport OMD 2009

1.1. Des objectifs qui ne sont pas sur la bonne voie

En se référant aux divers rapports 2009 publiés par la Banque Mondiale, le FMI et les Nations Unies, à savoir le *Global Monitoring Report*, le *Rapport des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement* ainsi que le *World Development Indicators*, on se rend vite compte que les progrès réalisés jusqu'à ce jour en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont largement insuffisants.

Ce graphe ci-dessous (Figure 1) donne un aperçu général des progrès réalisés ou des retards relatifs à chaque domaine. Conformément à ce qui apparaissait déjà les années précédentes, on observe sur ce graphe qu'il y a trois cibles sur les sept reprises ci-dessus qui, bien qu'elles ne soient pas encore atteintes, sont en principe en bonne voie. Il s'agit de la réduction de la pauvreté, de l'égalité des genres à l'école primaire et de l'accès à l'eau potable. Par contre le manque de progrès en matière de mortalité maternelle est préoccupant. Les retards sont également considérables en termes d'éducation primaire universelle, de mortalité infantile et d'accès à l'assainissement. Ces objectifs ne seront pas rencontrés à l'échelle mondiale en 2015.



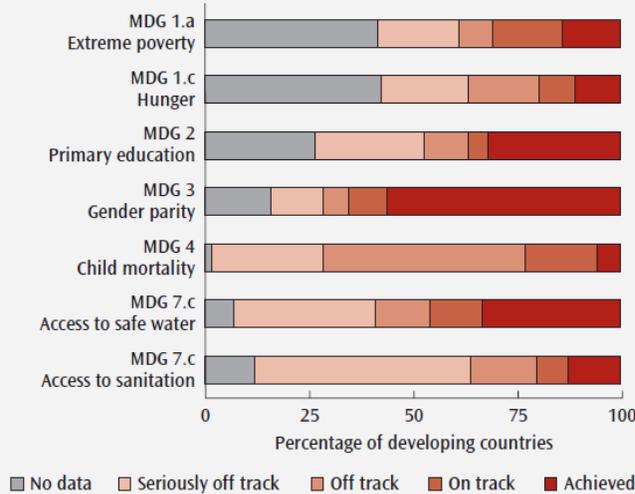
Source : Global Monitoring Report 2009

En effet, selon les tendances actuelles, les analystes prédisent que la majorité des pays n'atteindront pas la plupart des objectifs, bien que certains d'entre eux en atteindront sans doute quelques-uns. La plupart des pays ne suivent pas les tendances appropriées pour atteindre les OMD.

Malgré les progrès réalisés, l'Afrique subsaharienne en tant que région pourrait ne réaliser aucun OMD d'ici 2015. Ceci ne devrait pas nous étonner. En effet, en 1990, année de base pour les OMD, l'Afrique subsaharienne est partie avec un retard considérable sur les autres continents. Par conséquent, tout comme en 2008, l'évolution globale des OMD reste préoccupante d'une part sur le plan des retards enregistrés pour leur réalisation en 2015 et d'autre part vis-à-vis des énormes disparités géographiques des retards identifiés. La quasi totalité des pays d'Afrique subsaharienne par exemple est à la traîne dans tous les domaines dont la réduction de la pauvreté. Ce sont les pays à revenu moyen qui ont fait les progrès les plus importants. Par contre, comme on pouvait s'y attendre, ce sont les pays fragiles et les pays affectés par les conflits qui connaissent les plus gros retards.

Plus précis, ce tableau ci-dessous (Figure 3) permet de se faire une meilleure idée de l'état des lieux et de l'avancement de ces 7 cibles. Comme on le voit, ce tableau relativise les affirmations supérieures et nuance les progrès réalisés en matière de réduction de pauvreté par exemple. Ce qui marque également est le manque important de données, ce qui empêche le bon suivi des évolutions.

FIGURE 3 Most countries are falling short of most MDGs



Source GMR 2009

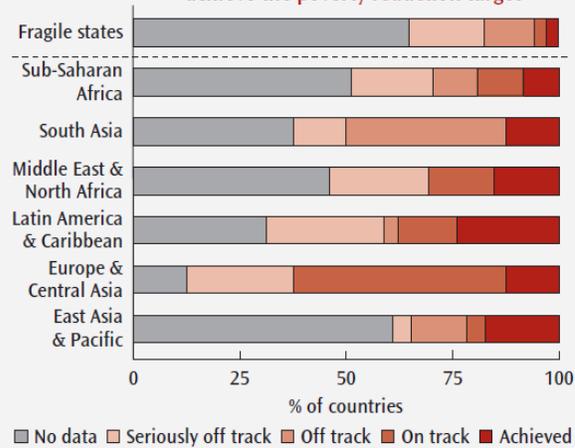
Quand on regarde ces évolutions, il faut garder à l'esprit qu'elles sont des moyennes générales modélisées et agglomérées et qu'elles ne rendent pas compte des fortes inégalités entre pays d'une part et au sein des classes sociales dans les pays eux-mêmes. D'ailleurs, ces inégalités n'ont fait qu'augmenter ces dernières années. Il est important de garder à l'esprit que les progrès réalisés n'ont pas toujours bénéficié aux plus pauvres et aux plus nécessiteux, la preuve en est que les groupes les plus à la traîne sont les communautés rurales, les ménages les plus pauvres, les enfants, les femmes, les personnes handicapées et les minorités ethniques¹. Attardons-nous dès lors sur l'évolution pour chaque OMD.

1.1.1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim (OMD1)

Les évolutions en termes de pauvreté et de réduction de la faim ont une influence importante puisqu'elles conditionnent grandement l'atteinte des autres objectifs.

¹ « Objectifs du Millénaire pour le Développement », Rapport des Nations Unies 2009, p.5

MDG 1 FIGURE 2 Proportion of countries on track to achieve the poverty reduction target



http://dx.doi.org/10.1596/978-0-8213-7859-5_F2
 Source: World Development Indicators.

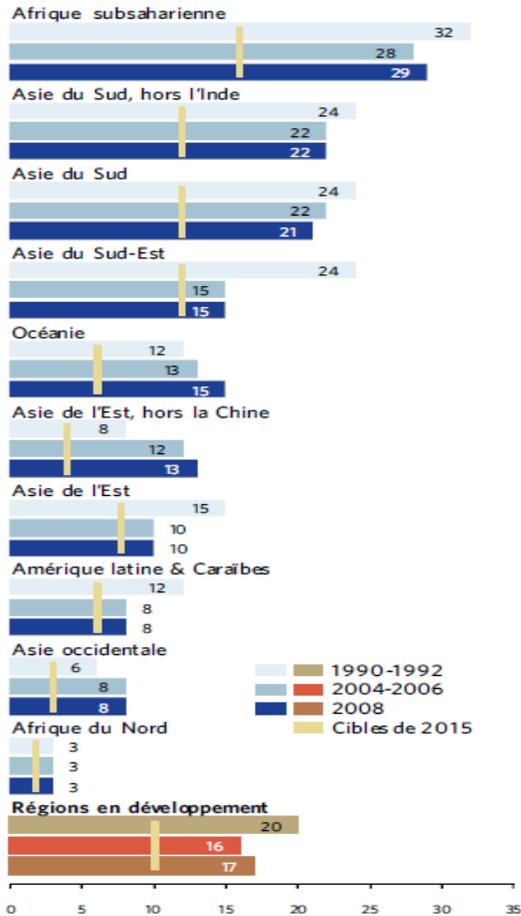
Comme toujours, les chiffres doivent être nuancés et examinés sous différents angles. Par exemple, les progrès en matière de réduction de la pauvreté doivent être interprétés avec prudence. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté, c-à-d personnes vivant avec moins de 1,25 \$/jour est passée de 1,8 milliard de personnes en 1990 à 1,4 milliard d'individus en 2005. Ce qui fait passer cette part de la population de 42% à 25% de la population mondiale. Mais ces 400 millions de personnes qui ne vivent plus dans l'extrême pauvreté se situent principalement en Asie de l'Est et en Chine.

L'Afrique subsaharienne a connu une diminution relative de la proportion d'individus vivant dans l'extrême pauvreté, puisqu'elle est passée de 58% en 1990 à 51% en 2005. Cependant, ces pourcentages ne doivent pas faire oublier qu'en chiffre absolu le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté est passé de 296 millions en 1990 à 388 millions de personnes en 2005, ce qui s'explique par l'évolution démographique (forte augmentation de la population).

La tendance positive précédente concernant l'éradication de la faim s'est inversée en 2008, en grande partie à cause de la hausse des prix des denrées alimentaires. Les enfants sont les plus durement touchés par la malnutrition de par les conséquences sur leur développement et leur santé qui s'annoncent très sérieuses. Entre 2005 et 2008, l'augmentation des prix alimentaires a poussé entre 160 et 200 millions de personnes de plus dans l'extrême pauvreté, et au moins 100 millions d'entre elles y resteront en 2009. Plus d'un milliard de personnes souffrent aujourd'hui de la faim et deux milliards sont sous-alimentés. Pourtant la réduction de la malnutrition aurait un effet multiplicateur car il est essentiel pour réussir dans d'autres OMD tels que la mortalité infantile, la mortalité maternelle et l'éducation.

La flambée des prix des denrées alimentaires freine les progrès pour éradiquer la faim

Proportion de la population qui souffre de malnutrition, 1990-92, 2004-06 et 2008 (Pourcentage)



Source : Rapport des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire 2009

Il est à noter également les grands écarts de richesses qui existent dans les pays en développement. Les données basées sur la pauvreté révèlent que sur toutes les régions, le quintile de la population la plus riche possède 40% ou plus de la consommation nationale, ce qui est de loin beaucoup plus important que les 2 à 9 % consommés par le quintile le plus pauvre. L'Afrique subsaharienne et les Etats fragiles présentent la plus grande disparité entre le quintile le plus riche et le quintile le plus pauvre.

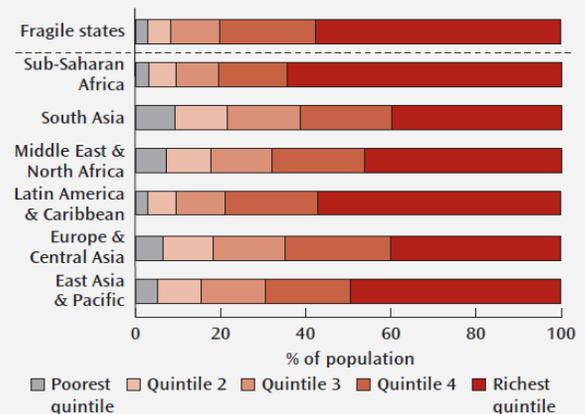
Les différentes séries de segments présentées ci-contre indiquent l'évolution de la proportion de la population de différentes régions qui souffrent de malnutrition.

On remarque que c'est clairement en Afrique subsaharienne que la proportion de la population qui souffre de malnutrition souffre le plus de la faim. Malgré une légère amélioration de la situation depuis 1990 – très ralentie récemment – les progrès enregistrés ne sont pas assez rapides pour que cet OMD soit atteint dans cette région d'ici 2015.

A contrario, on observe que ce sont les régions de l'Asie du sud-est et de l'Amérique latine qui ont fait le plus de progrès en la matière, en enregistrant chacun une diminution de 33% du niveau de leur population mal nourrie.

La situation de la malnutrition s'est par contre considérablement détériorée en Asie occidentale, où, dans l'absolu, l'ampleur de la malnutrition s'est aggravée de 25% bien que le phénomène de malnutrition soit un problème qui touche relativement peu de personnes dans cette région (environ quatre fois moins qu'en Afrique sub-saharienne).

MDG 1 FIGURE 3 Share of poorest and richest quintiles in national consumption

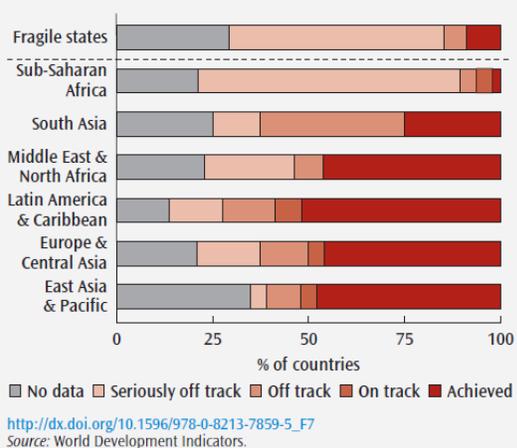


http://dx.doi.org/10.1596/978-0-8213-7859-5_F3
Source: World Bank staff estimates.

1.1.2. Assurer l'éducation primaire pour tous (OMD2)

L'éducation primaire universelle progresse, bien que plus de 10 % des enfants en âge d'aller à l'école primaire ne sont pas scolarisés. En 2007, ces 10 % représentaient 72 millions d'enfants. La progression des inscriptions scolaires est une conséquence positive de l'augmentation des dépenses nationales dans le secteur de l'éducation. Cette tendance risque de connaître un sérieux recul à cause de la crise économique d'une part et des tendances démographiques d'autre part².

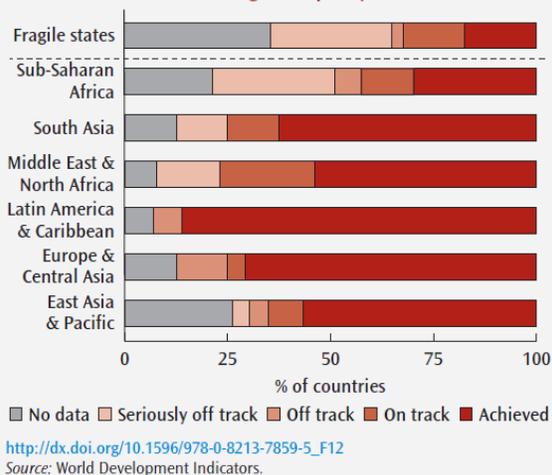
MDG 2 FIGURE 2 Proportion of countries on track to meet the primary education target



Dix-sept des 24 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 13 des 18 pays d'Europe et d'Asie centrale, et 12 des 14 pays d'Asie de l'Est et du Pacifique (pour lesquels des données existent) ont déjà rencontré ou sont en voie de rencontrer la cible de l'OMD 2. D'autres régions ont démontré peu de progrès ; 3 des 5 pays d'Asie du Sud et 33 des 36 pays d'Afrique subsaharienne ne sont pas sur la voie de réaliser cet objectif. Les Etats fragiles sont aussi en mauvaise position bien derrière. Seulement 3 des 22 pays avec des données disponibles ont atteint l'objectif.

1.1.3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (OMD3)

MDG 3 FIGURE 3 Proportion of countries on track to achieve gender parity in education



Le monde continue à progresser vers la parité entre les sexes dans le secteur de l'éducation. La cible visant à éliminer les écarts entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire avant 2005 n'a pas été atteinte. Le décalage entre la scolarisation des filles et celles des garçons est plus manifeste dans le secondaire, par contre dans l'enseignement supérieur, il y a plus de jeunes femmes que d'hommes. En 2007, 60 % des pays sont arrivés à la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et 30 % dans le secondaire.

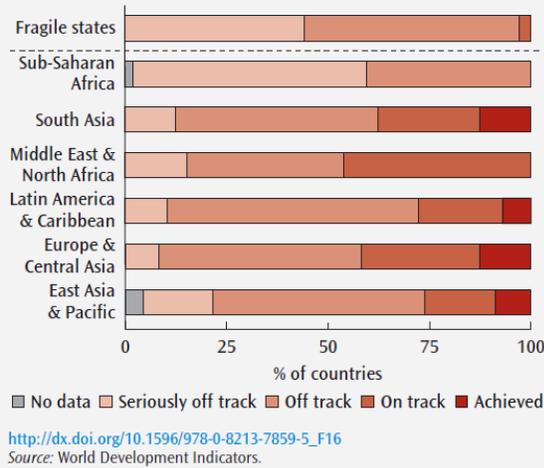
Au niveau de l'emploi, les femmes arrivent plus difficilement à s'assurer un travail décent. Au niveau de la représentation parlementaire, la proportion de sièges occupés par des femmes continue d'augmenter lentement, avec une moyenne de 18

pour cent pour toutes les chambres parlementaires en janvier 2009.

² « Objectifs du Millénaire pour le Développement », Rapport des Nations Unies 2009, p.15

1.1.4. Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans (OMD4)

MDG 4 FIGURE 2 Proportion of countries on track to achieve the child mortality target



Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans a diminué avec régularité dans le monde entier. En 2007, il était de 67 décès pour 1000 naissances vivantes, contre 93 en 1990. Cela représente pour 2007, environ 9 millions d'enfants qui sont décédés de causes largement évitables et faciles à traiter. L'Afrique subsaharienne comptabilise à présent la moitié de tous les décès des moins de cinq ans.

Seulement 33 des 142 pays avec des données ont atteint ou sont en bonne voie pour atteindre la cible de réduction de deux tiers, entre 1990 et 2015, du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans. Aucun des pays d'Afrique subsaharienne et aucun des Etats fragiles n'est en bonne voie pour atteindre la cible. Seul un Etat fragile sur 34 est en voie de réduire

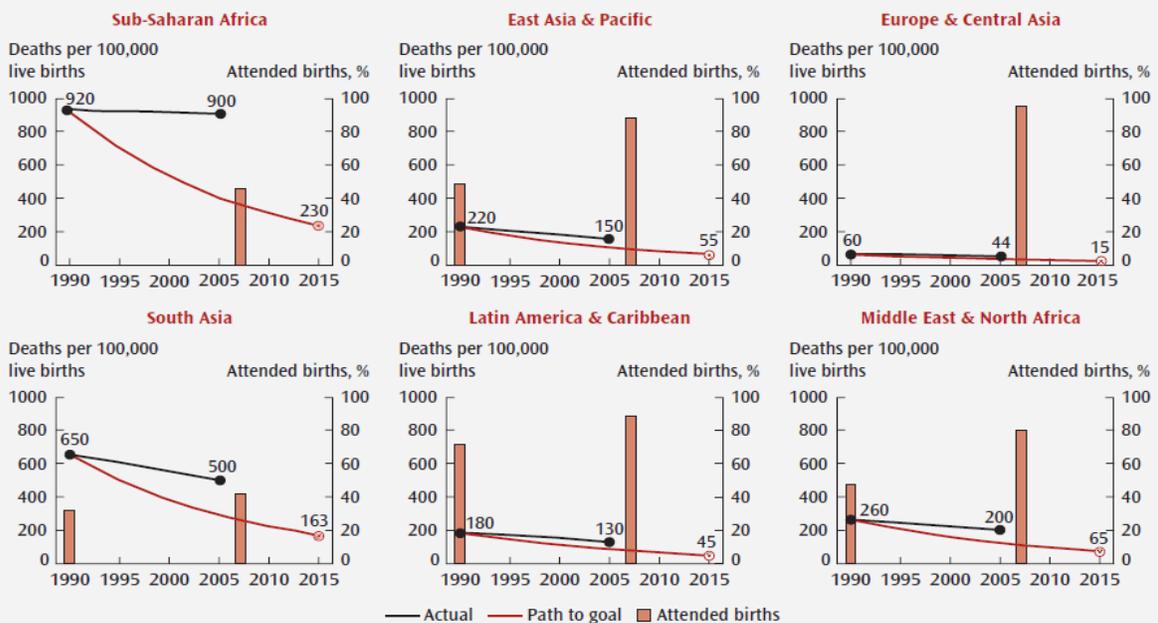
de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.

1.1.5. Améliorer la santé maternelle (OMD5)

Chaque année, 536 000 femmes et filles meurent suite à des complications durant la grossesse, l'accouchement ou les six semaines suivant celui-ci. La santé maternelle fait partie des indicateurs de santé qui révèlent le plus large fossé entre riches et pauvres. La moitié des décès maternels (265 000), a lieu en Afrique subsaharienne. Cependant, depuis 1995, toutes les régions du monde ont fait des progrès en ce qui concerne les accouchements assistés par du personnel de santé qualifié.

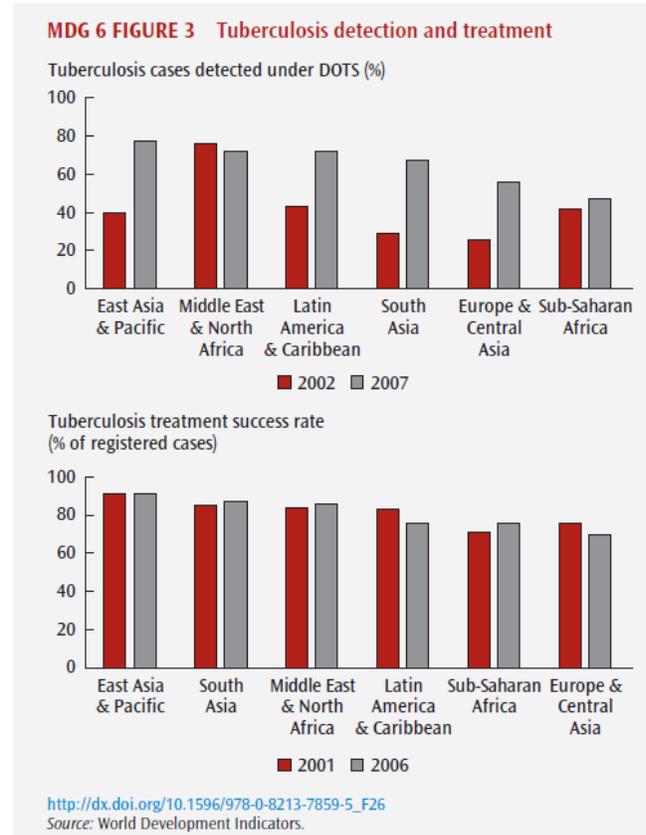
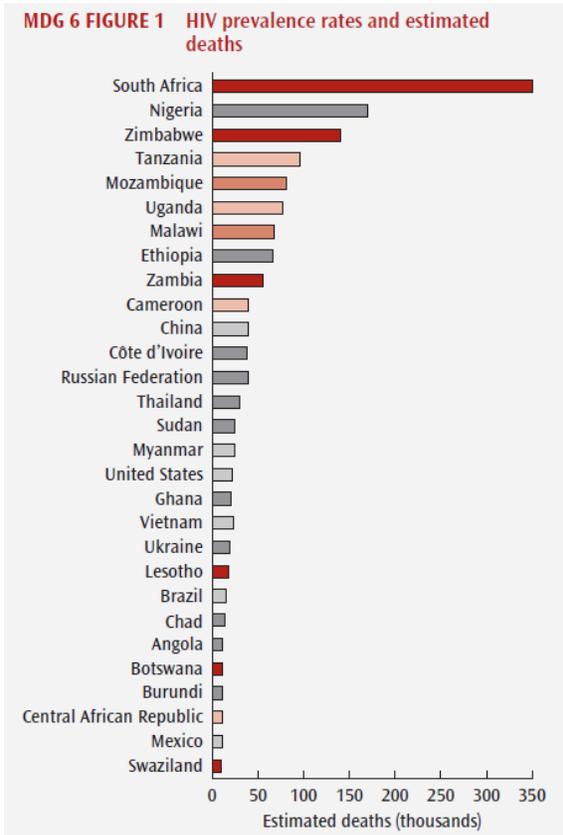
Le tableau ci-dessus illustre que les tendances actuelles (courbes noires) ne suivent pas les tendances fixées théoriquement pour atteindre les OMD (courbes rouges).

MDG 5 FIGURE 1 Maternal mortality rates



1.1.6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies (OMD6)

Le paludisme a tué près d'un million de personnes en 2006, dont 95 % vivaient en Afrique. Pourtant de grands progrès ont été faits dans la lutte contre cette maladie de la pauvreté, en grande partie grâce au financement accru et une attention plus grande portée au contrôle de la maladie. De 2004 à 2007, le financement international du contrôle du paludisme est passé de 250 millions de dollars à 700 millions.



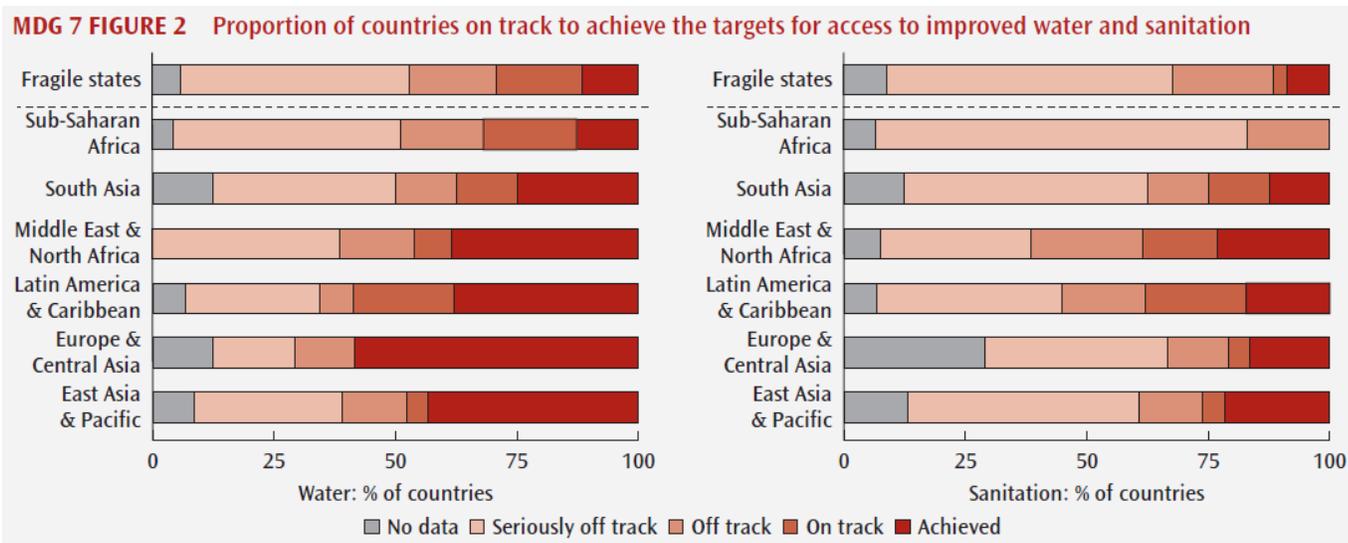
Le nombre de personnes nouvellement infectées par le VIH a culminé en 1996, puis a décliné pour atteindre 2,7 millions en 2007. Ces tendances positives sont dues en majeure partie à une baisse du nombre annuel de nouvelles infections dans certains pays. Le nombre de décès a diminué à 2 millions pour 2007, en partie à cause d'un accès accru aux traitements antirétroviraux dans les pays les plus pauvres. En 2007, on estimait que 33 millions de personnes vivaient avec le VIH. Deux tiers de ces personnes vivant avec le VIH se trouvent en Afrique subsaharienne et la plupart sont des femmes.

1.1.7. Assurer un environnement durable (OMD7)

Les émissions de dioxydes de carbone contribuant à l'effet de serre ont augmenté de 2,5 % en 2006 par rapport à 2005. Le dernier rapport des Nations unies estime que beaucoup plus d'efforts

doivent être fait pour protéger les espèces et les écosystèmes menacés. La déforestation se poursuit à un rythme alarmant.

Entre 1990 et 2006, 1,1 milliard de personnes en plus ont eu accès à des toilettes, des latrines et autres formes d'assainissement amélioré. Mais pour atteindre la cible de 2015 il faudra y ajouter 1,4 milliard d'individus. Concernant l'eau potable, le monde est en avance sur son calendrier. Malgré tout, un certain nombre de pays ont encore bien des obstacles à surmonter : 884 millions de personnes dans le monde dépendent encore de sources d'eau non améliorées pour boire, cuisiner, se laver et autres activités domestiques ; 84 pour cent d'entre elles (746 millions) vivent dans des zones rurales.



1.2. La crise économique : une menace pour les avancées

Le monde est plongé dans une grave crise économique. La réalisation des OMD déjà mis à mal par des retards préoccupants se voit encore plus menacée. Les experts estiment que les conséquences de la crise se traduiront par une diminution du taux de scolarisation, par une réduction des dépenses des gouvernements dans les secteurs sociaux (dûe aux diminutions de revenus fiscaux et des options financières limitées). Les premières analyses montrent que pour 2009 la mortalité infantile dans les pays en développement pourrait être de 200 000 à 400 000 par an de plus que prévu. La Banque Mondiale prévoit entre 1,4 et 2,8 millions d'enfants morts supplémentaires pour la période 2009-2015. 40% des pays pauvres sont hautement exposés aux effets de la pauvreté en raison de la crise selon la Banque Mondiale. En 2009, la croissance économique prévue dans les pays en développement a été revue à un quart de la croissance prévue avant la crise. La diminution d'un pourcent de la croissance mondiale amène environ 20 millions de personnes en plus dans la pauvreté. Il est estimé qu'en 2009 il y aura entre 55 et 90 millions de personnes en plus dans l'extrême pauvreté³.

³ Cité dans GMR 2009, p.14 source « The Expected Impact of the Global Financial Crisis on the World's Poorest », note préparée par la Banque Mondiale

Ce constat montre la fragilité des progrès à poursuivre les objectifs face aux crises économiques conjoncturelles telle que l'augmentation des prix des denrées alimentaires ou la crise financière et économique de 2008. Cela rappelle que le développement prend place dans un cadre économique plus vaste qui détermine en partie la bonne répartition des ressources élémentaires au bien être de tout être humain.

Dans les pays en développement, les recettes des exportations ayant baissées, la capacité des pays à mobiliser des ressources nationales pour le développement est affectée.

1.3. Le 8^{ème} objectif, les défis du partenariat mondial

Le huitième objectif du Millénaire qui est de créer un partenariat mondial pour le développement. On distingue cinq sous-domaines au 8^{ème} OMD, à savoir : (1) l'Aide publique au développement (APD), (2) l'accès au marché des pays occidentaux, (3) la viabilité de la dette, (4) l'accès aux médicaments essentiels à un prix abordables et (5) et l'accès aux nouvelles technologies.

Il est d'autant plus important dans la mesure où il contribue à la réalisation des sept premiers OMD. En effet, les partenariats renforcés devraient apporter un appui indispensable à la réalisation des autres objectifs de développement. A titre de comparaison, cet OMD est à atteindre via la réalisation de 7 cibles dont l'évaluation est à suivre via 15 indicateurs (sur 60 indicateurs au total pour les 8 OMD). Le nombre conséquent de cibles et d'indicateurs destiné à cet OMD illustre à la fois l'importance et la complexité de celui-ci.

1.3.1. Aide publique au développement

Les efforts visant à accroître l'APD sont loin d'avoir été couronnés de succès⁴. Seuls cinq pays ont atteint ou dépassé l'objectif de 0,7 % du revenu national brut consacré à l'APD. Conformément à ses engagements, la Belgique réalisera cet objectif des 0,7% en 2010. Néanmoins, en 2008 les déboursements de l'APD ont montés de 10,2% pour atteindre 119,8 milliards de dollars, un montant jamais atteint dans le passé. On note également une nette amélioration des pays autres que ceux qui sont membres du Comité d'aide au développement⁵ (CAD) de l'OCDE passant de 1,5 milliard de dollars en 2000 à 5,1 milliards de dollars en 2006⁶. Par contre l'assistance financière aux pays les moins avancés (PMA) a été inférieure aux engagements cumulés. Seuls la Belgique, l'Irlande et le Royaume-Uni, et l'Irlande du Nord ont atteint l'objectif de 0,15 % à 0,20 % de leur RNB en faveur des PMA. De plus, on remarque une lenteur regrettable des progrès accomplis sur la voie de l'amélioration de la qualité de l'APD (prévisibilité, conditionnalité, harmonisation).

1.3.2. Accès aux marchés

Les progrès ont été lents aussi pour ce qui est de l'objectif consistant à poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisibles et non discriminatoires et à garantir l'admission en franchise et hors contingent des exportations des pays les moins avancés⁷. La difficulté de mener à bien le Cycle de négociations commerciales de Doha (dit « Cycle de Développement ») dont l'objectif est d'adopter des mesures répondant aux besoins des pays en développement (PED) est un facteur aggravant pour la réalisation des OMD. Le

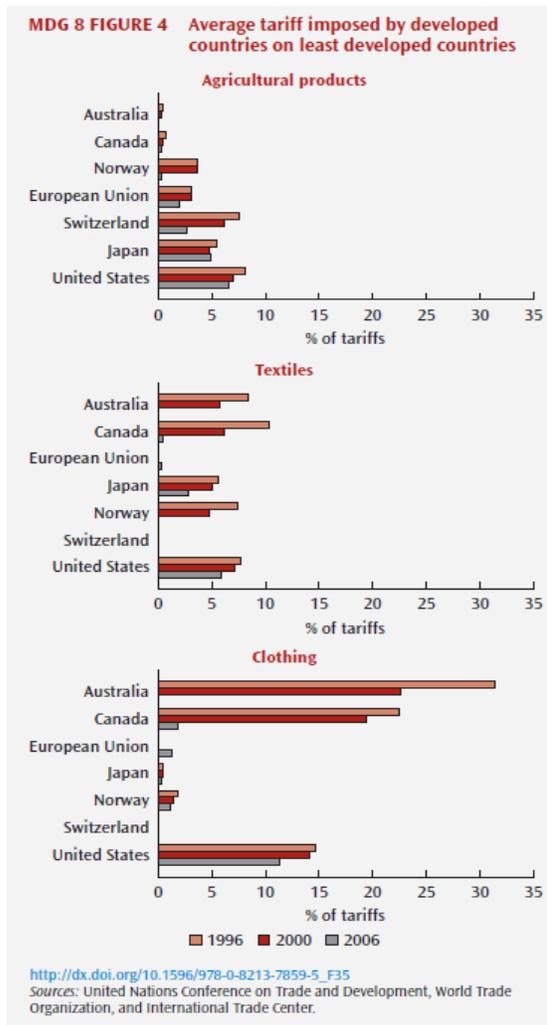
⁴ « *Résultat du Partenariat mondial pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* », Nations Unies, 2009, p. vii

⁵ Principalement la Chine et l'Inde

⁶ Ibidem, p.v.iii

⁷ « *Résultat du Partenariat mondial pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement* », Nations Unies, 2009, p. ix

rapport souligne l'importance pour les pays en développement d'accéder plus facilement aux marchés des pays développés, surtout pour les PMA, et de laisser aux PED une flexibilité suffisante afin de leur permettre de diversifier leur économie, de renforcer la création d'emplois et d'assurer la sécurité alimentaire.



Les graphiques ci-contre indiquent le niveau des barrières douanières et tarifaires imposés par les pays développés aux exportations des PED.

On remarque que, dans la plupart des pays analysés, le niveau de ces barrières douanières est en baisse.

On remarque en outre que, en 2008, les mesures protectionnistes des pays développés sont encore relativement élevées vis-à-vis des produits agricoles des PED, secteur dans lequel l'énorme majorité de leur population active travaille.

1.3.3. Viabilité de la dette

Certains progrès importants ont été accomplis concernant la recherche d'une solution d'ensemble aux problèmes de la dette des PED. Des efforts devront être intensifiés entre autre afin de réduire la dette des pays qui n'ont pas encore bénéficiés de telles initiatives. Un grand nombre de pays en développement⁸ continuent de devoir allouer plus de ressources au service de la dette qu'à l'éducation ou à la santé publique. Certains créanciers officiels et privés ne se sont pas encore pleinement acquittés de la contribution qu'ils devaient apporter à l'allégement de la dette des PED. Il est recommandé de continuer à fournir une assistance technique pour aider les PED à renforcer leurs capacités de gestion de la dette.

⁸ En 2006, 10 pays en développement devaient consacrer au service de la dette plus de ressources qu'à l'éducation publique, et, pour 52 d'entre eux, les paiements afférents au service de la dette dépassaient le budget de la santé publique.

Allègement de la dette multilatérale de 11 pays partenaires de la Belgique

Le tableau ci-dessous indique le niveau de des allègements de dettes dont ont bénéficiés certains de nos pays partenaires dans le cadre de l'« Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés » (PPTE) et dans le cadre de l'« Initiative d'Allègement de Dette Multilatérale » (IADM).

En résumé, on y apprend que la RDC, le Mozambique et la Tanzanie ont le plus bénéficié des allègements de dette dans le cadre de l'IPPTE, bénéficiant d'annulations de dette pour des montants qui s'élèvent respectivement à 7,6 milliards, 2,9 milliards et 2,8 milliards.

Concernant l'IADM, ce sont la Tanzanie, l'Ouganda et la Bolivie qui ont bénéficié le plus des allègements de dette. Les allègements dont ils ont bénéficiés s'élèvent respectivement à 2 milliards, 1,8 milliard et 1,6 milliard.

Allègements de dette octroyés dans le cadre de: (en million de \$)	L'Initiative PPTE	L'Initiative ADM
Benin	366	604
Bolivia	1.856	1.596
Burundi	908	53
Congo, Dem. Rep.	7.636	...
Mali	752	1.043
Mozambique	2.992	1.057
Niger	899	519
Rwanda	908	225
Senegal	682	1.374
Tanzania	2.828	2.038
Ouganda	1.434	1.805
Total pour ces 11 pays qui font partie de nos 18 pays partenaires	21.261	10.314
Total des allègements de dette octroyés aux 34 PED qui bénéficient de ces Initiatives	51.339	22.272

L'Initiative PPTE est un dispositif global de réduction de la dette des pays pauvres très endettés lancé en 1996, qui appliquent des programmes d'ajustement et de réforme appuyés par le FMI et la Banque mondiale. À ce jour, des allègements de dette ont été approuvés en faveur de 35 pays, dont 29 en Afrique, pour un montant total de 51 milliards de dollars.

L'Initiative ADM : L'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) vise l'annulation intégrale des créances admissibles de trois institutions multilatérales (FMI, Association internationale de développement (IDA) de la Banque mondiale et Fonds africain de développement (FAfD)) sur un ensemble de pays à faible revenu, afin d'aider ces pays à progresser sur la voie des OMD.

1.3.4. Accès à des médicaments essentiels abordables

L'objectif en coopération avec le secteur privé, visant à rendre les médicaments essentiels abordables et disponibles dans les PED est loin d'être atteint. En effet, la disponibilité des médicaments est encore très insatisfaisante dans les secteurs aussi bien publics que privés, les prix sont parfois bien supérieurs aux prix internationaux, c'est-à-dire inabordables pour les pauvres.

1.3.5. Accès aux nouvelles technologies

L'objectif consistant à mettre à portée de tous les technologies de l'information et de la communication a connu des avancées rapides au niveau des téléphones mobiles mais enregistre encore du retard au niveau des accès internet. De manière générale, le fossé numérique entre les pays développés et en développement ne cesse de se creuser. Cela est dû en partie aux insuffisances des infrastructures complémentaires. Ces transferts de technologies sont essentiels pour améliorer la productivité, soutenir la croissance économique et améliorer la prestation de services. Les effets de la crise alimentaire et du changement climatique démontrent l'urgence d'accélérer le transfert de technologies en vue d'accélérer le développement agricole d'une part, et de faciliter l'adaptation aux changements climatiques d'autre part.

1.4. L'évolution des OMD dans les pays partenaires de la coopération belge

L'évolution détaillée des différents indicateurs des OMD pour chacun des 18 pays partenaires de la coopération belge peut être consultée dans le *Global Monitoring Report* de la Banque Mondiale qui permet d'avoir un aperçu relativement précis des progrès réalisés au fil des années.

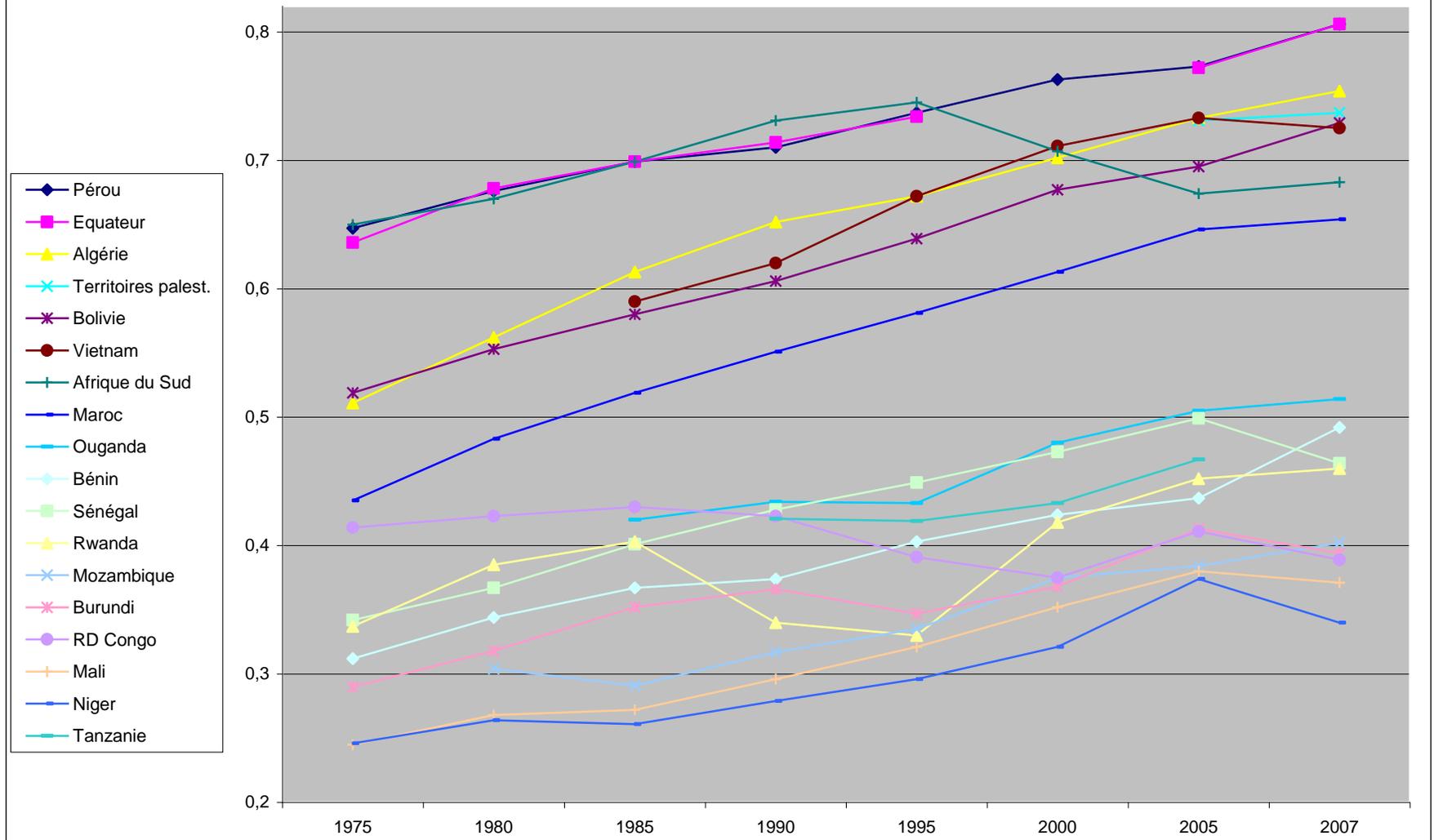
Tout d'abord, en vue de recontextualiser les progrès réalisés en matière des OMD, il convient de présenter quelques aspects qui caractérisent le niveau de développement humain de nos pays partenaires. Le tableau ci-dessous se base sur le *Human Development Report 2009*⁹. L'analyse de l'évolution de l'Indice de Développement Humain (IDH) donne directement un aperçu des progrès en matière de développement humain, principe de base qui est au cœur des OMD.

Nous pouvons distinguer clairement deux groupes de pays. L'IDH du premier groupe se situe entre 0,65 et 0,80 comprend le Pérou, l'Equateur, l'Algérie, les territoires palestiniens, la Bolivie, le Vietnam, l'Afrique du Sud et le Maroc. Tous ces pays à l'exception de l'Afrique du Sud et du Vietnam sont en progression. Ces pays sont en net décalage avec tous les autres pays partenaires de la Belgique qui sont en Afrique subsaharienne et qui se situent dans le deuxième groupe largement à la traîne. Parmi ceux-ci on retrouve l'Ouganda, le Bénin, le Sénégal, le Rwanda, le Mozambique, le Burundi, la RDC, le Mali, le Niger et la Tanzanie. Ces pays se situent dans une tranche entre 0,35 et 0,5 d'IDH, ce qui est très faible. A l'exception du Bénin, de l'Ouganda, du Mozambique et du Rwanda, l'IDH des autres pays partenaires de la Belgique régressent tous, ce qui est le plus inquiétant.

→ pour le détail des chiffres de l'évolution de l'IDH de nos 18 pays partenaires ; cf. **Annexe 2**.

⁹ UNDP, « Human Development Report 2009 », New York, 2009

Evolution de l'IDH dans les 18 pays partenaires de la Coopération belge de 1975 à 2007



Afin d'obtenir d'emblée un aperçu global de l'avancement des OMD dans nos pays partenaires, le tableau en couleurs ci-dessous résume les principaux progrès et retards des OMD par un système de couleurs selon la logique des feux de circulation.

Tout d'abord, une information importante qu'il donne est la récurrence dans le manque de données. En particulier pour la Palestine et le Burundi. Par ailleurs, on réalise qu'il n'y a qu'un seul domaine qui ait déjà été atteint dans un seul pays (la réduction de la pauvreté pour le Vietnam). On observe que les trois pays partenaires d'Amérique Latine ne sont pas en si bonne voie, malgré ce à quoi on pourrait s'attendre. Le fait que certains objectifs soient presque atteints dans certains pays démontre qu'ils sont réalistes, bien que chaque pays rencontre ses propres difficultés. La variation dans la réalisation des objectifs est frappante.

Evolution des OMD dans les 18 pays partenaires de la coopération belge

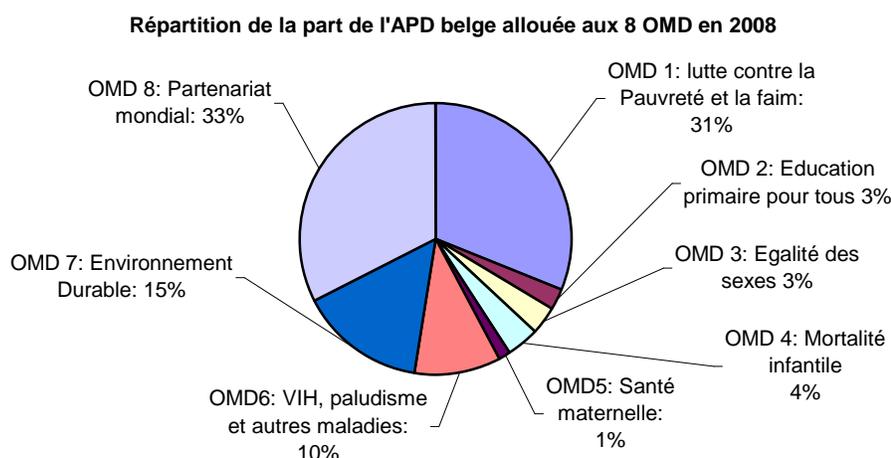
Objectifs et cibles	Bol.	Equ.	Pér.	Viet.	Alg.	Mar.	Pal*	Sén.	Bén.	Mali	Nig.	RDC	Rwa.	Bur.	Oug.	Tanz.	Moz.	AdS
OMD 1 Pauvreté/Faim																		
Réduction de moitié de la pauvreté (-1\$/jour) et de la faim	Orange	Orange	Orange	Vert	Orange	Orange	Pas de données	Orange	Rouge	Orange	Rouge	Pas de données	Jaune	Pas de données	Jaune	Pas de données	Jaune	Jaune
OMD 2 Education																		
Achèvement universel cycle primaire	Orange	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Orange	Pas de données	Jaune	Orange	Orange	Rouge	Rouge	Pas de données	Pas de données	Jaune	Orange	Rouge	Jaune
OMD 3 Egalité sexes																		
Egalité des genres	Orange	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Jaune	Pas de données	Orange	Orange	Orange	Rouge	Orange	Jaune	Pas de données	Jaune	Orange	Rouge	Jaune
OMD 4 Mortalité infantile																		
Réduction des 2/3 du taux mortalité - sans	Orange	Orange	Orange	Jaune	Jaune	Jaune	Pas de données	Jaune	Pas de données	Orange	Jaune	Rouge	Jaune	Pas de données	Rouge	Orange	Jaune	Orange
OMD 5 Santé Maternelle																		
Réduction des 3/4 du taux mortalité des mères	Rouge	Jaune	Orange	Jaune	Jaune	Orange	Pas de données	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge	Jaune	Pas de données	Rouge	Rouge	Jaune	Orange
OMD 6 VIH/SIDA et autres																		
Combattre le HIV/SIDA, la malaria et les autres maladies	Orange	Orange	Rouge	Orange	Jaune	Pas de données	Pas de données	Orange	Orange	Orange	Jaune	Orange	Jaune	Pas de données	Orange	Jaune	Rouge	Orange
OMD 7 Environnement																		
Assurer un environnement durable	Rouge	Pas de données	Rouge	Jaune	Jaune	Rouge	Pas de données	Orange	Pas de données	Pas de données	Rouge	Orange	Jaune	Pas de données	Orange	Orange	Jaune	Jaune
OMD 8 Développer un partenariat global pour le développement																		
réduction 1/2 pop ss assainissement	Pas de données	Orange	Pas de données	Jaune														
Légende:																		
Vert: Atteint																		
Jaune : Sera probablement atteint																		
Orange : Pourra être atteint si de sérieux efforts sont faits																		
Rouge : Pourra très difficilement être atteint ou ne sera pas atteint.																		
Pas de données																		

Source: <http://www.mdgmonitor.org>

II. La contribution de la Belgique aux OMD

2.1. Les contributions financières de la Belgique consacrées aux OMD

Pour l'année 2008, pas moins de 1.072 millions € (66 % de l'APD belge) peuvent directement être associés à la promotion d'un des 8 OMD. Le graphique ci-dessous illustre la répartition des montants alloués par la Belgique à chacun des 8 OMD¹⁰. En valeur nominale, les sommes de l'APD belge en faveur des OMD ont augmenté significativement. A l'exception de la mortalité infantile, de la santé maternelle et du partenariat mondial où les montants alloués sont en baisse, pour les cinq autres OMD, les montants alloués sont en hausse (en valeur nominale).



Signalons d'emblée que cet exercice de comptabilisation de la part de l'APD belge en faveur des OMD doit être nuancé en raison des défis méthodologiques rencontrés.

En effet, il est convenu d'insister sur deux points. D'une part, ce sont principalement les tendances, au-delà des chiffres exactes, qui sont intéressantes à observer. Aussi, certains OMD sont transversaux tel que l'OMD 3 sur l'égalité des sexes. Par conséquent, celui-ci est probablement sous-évalué parce qu'il fait souvent partie intégrante de certains projets mais n'a pas été répertorié comme tel lorsque le code secteur était autre que l'autonomisation des femmes ou l'égalité des sexes. C'est un des problèmes que l'on peut rencontrer lorsqu'il faut quantifier des données qualitatives se rapportant à une réalité complexe et pluriforme.

¹⁰ La méthodologie utilisée pour arriver à ces chiffres consiste à calculer l'ensemble des dépenses d'APD belge qui peuvent être considérées comme contribuant directement aux OMD. Elle comprend donc certains montants de la coopération multilatérale, des programmes spéciaux, de coopération gouvernementale et non-gouvernementale ainsi que certaines contributions d'autres SPF, des entités fédérées et des communes. Ces montants indicatifs sont calculés à partir de la base de données ODA.be de la DGCD. Un mapping de l'ensemble des contributions belges a été réalisé sur base d'un classement de celles-ci en fonction de leurs objectifs et de la plus-value principale des programmes (c-à-d : prise en compte du 'secteur principal' et des 'marqueurs'). En effet, toutes les contributions APD de la Belgique sont répertoriées dans ODA.be et associées à un secteur précis (ex : Aide au commerce, agriculture et élevage, assainissement, etc.).

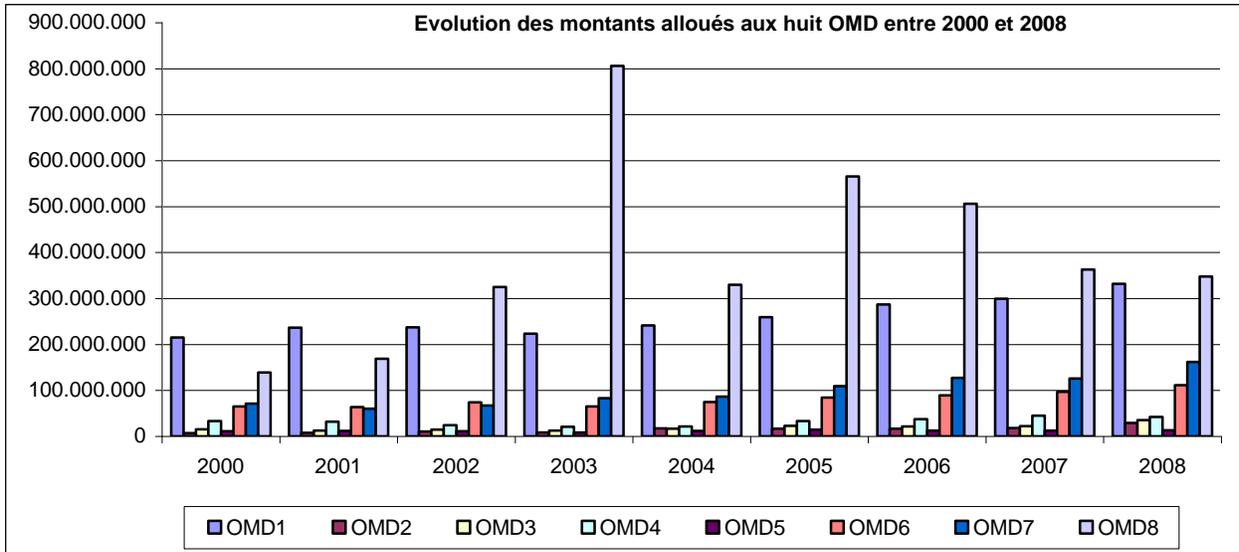
Le mapping s'est basé prioritairement sur les secteurs. Cependant, pour les contributions aux programmes qui n'ont pas été associés à un secteur directement pertinent vis-à-vis des OMD, les marqueurs de niveau 1 et 2 ont aussi été pris en compte, en faisant évidemment attention qu'une contribution ne soit jamais comptabilisée deux fois. Ces marqueurs pouvant indiquer un but principal (valeur 2), ou un but secondaire (valeur 1), une pondération a par conséquent été appliquée afin d'arriver à une méthodologie la plus précise et objective possible.

De plus, indépendamment de la méthodologie utilisée, la nature intrinsèque des OMD fait que certains OMD sont plus ‘ambitieux’ et requièrent dès lors des contributions financières plus importantes. L’OMD 1 (réduction de moitié de l’extrême pauvreté), 7 (environnement durable) et 8 (partenariat mondial) comprennent une partie du tissu socio-économique plus vaste que l’OMD 2 très spécifique (éducation primaire universelle) et comprennent dès lors une large variété de programmes. C’est en outre pour cette raison que les sommes consacrées à ces OMD sont considérablement plus élevées. Ces nuances ayant été précisées, le graphe ci-dessous permet néanmoins d’identifier clairement les tendances principales.

Comme indiqué dans les graphes ci-dessus (cfr le camembert) et ci-dessous (cfr le graphe avec 8 segments/année), les montants les plus importants ont été alloués à l’OMD 8 (partenariat mondial, qui comprend l’allègement de la dette) et à l’OMD 1 (réduction de la pauvreté et de la faim) avec des budgets qui sont respectivement de 347,5 millions d’€ (c’est-à-dire 32,5% du total de l’APD belge consacrée aux OMD) et 332 millions d’€ (c’est-à-dire 31% du total de l’APD belge consacrée aux OMD).

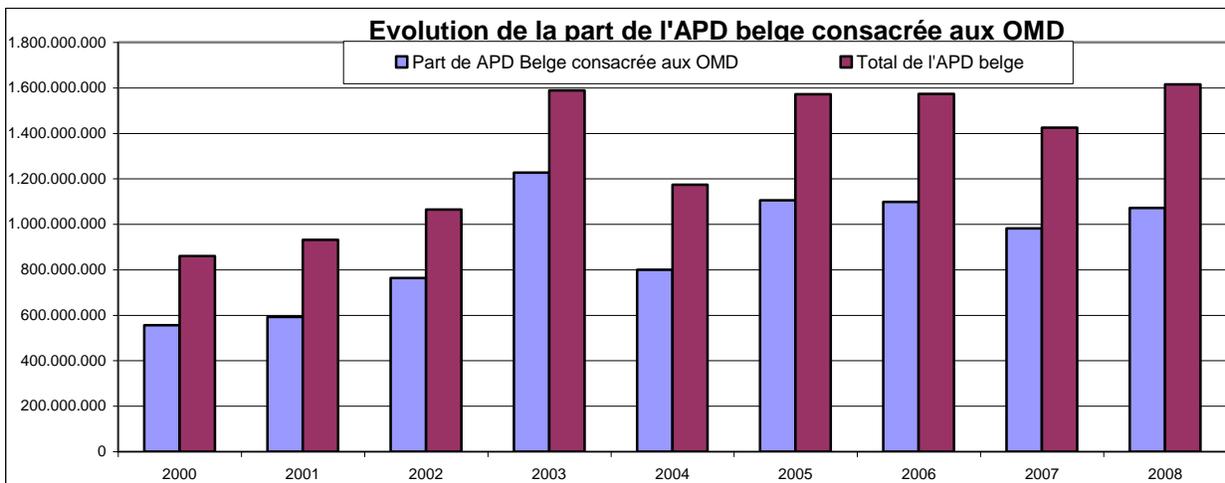
Inversement, les plus petits montants de l’APD belge alloués aux OMD sont ceux destinés aux OMD 5 (santé maternelle), OMD 2 (éducation primaire pour tous), et OMD 3 (égalité des sexes). En effet, les budgets sont respectivement de 12,8 millions d’€ (1,2% du total de l’APD belge consacré aux OMD), de 29 millions d’€ (2,7% du total de l’APD belge consacré aux OMD) et de 35 millions d’euro (3,3% du total de l’APD belge consacré aux OMD). L’annexe 3 présente l’ensemble des chiffres dont l’avant dernière colonne qui reprend les augmentations entre 2000 et 2008. Ce sont l’OMD 2 (assurer l’éducation primaire pour tous) et l’OMD 8 (partenariat mondial pour le développement) qui connaissent les plus fortes augmentations, étant respectivement de 400% pour le premier et 250 % pour le deuxième. Par contre l’OMD 5 (santé maternelle) connaît l’augmentation la plus faible de 127%. Néanmoins il apparaît clairement que les OMD 2, 3, 4 et 5 sont les moins financés¹¹.

¹¹ Dans un souci de transparence, d’ici quelques mois une base de données (ODA.be) qui recense les différentes contributions de la Belgique à l’APD, sera partiellement disponible sur le site de la DGCD. Davantage d’informations concernant des exemples de projets menés par la Belgique peuvent être trouvées dans le Rapport 2008 de la DGCD et de la CTB.



Le tableau ci-dessus reprend, pour les neuf dernières années, la part de l'APD belge qui peut être considérée comme ayant contribué directement à un ou plusieurs OMD. On remarque que, en valeur absolue, la part de l'APD belge directement consacrée aux OMD augmente puisqu'elle passe de 556,5 millions en 2000 € à 1.071,8 millions € en 2008, ce qui représente en valeur absolue une augmentation importante. Précisons que, à proprement parlé, une partie de l'APD belge ne peut pas être comptabilisée comme en directement en faveur des OMD bien que l'énorme majorité des contributions APD belge y contribue indirectement puisqu'ils ont tous pour ambition de favoriser un développement humain et durable et la lutte contre la pauvreté. Cette remarque s'applique par exemple pour l'aide humanitaire et la réintégration d'enfants soldats qui ont un impact indéniable sur le niveau de pauvreté des populations concernées.

→ Pour le détail de ces chiffres, voir l'Annexe 3

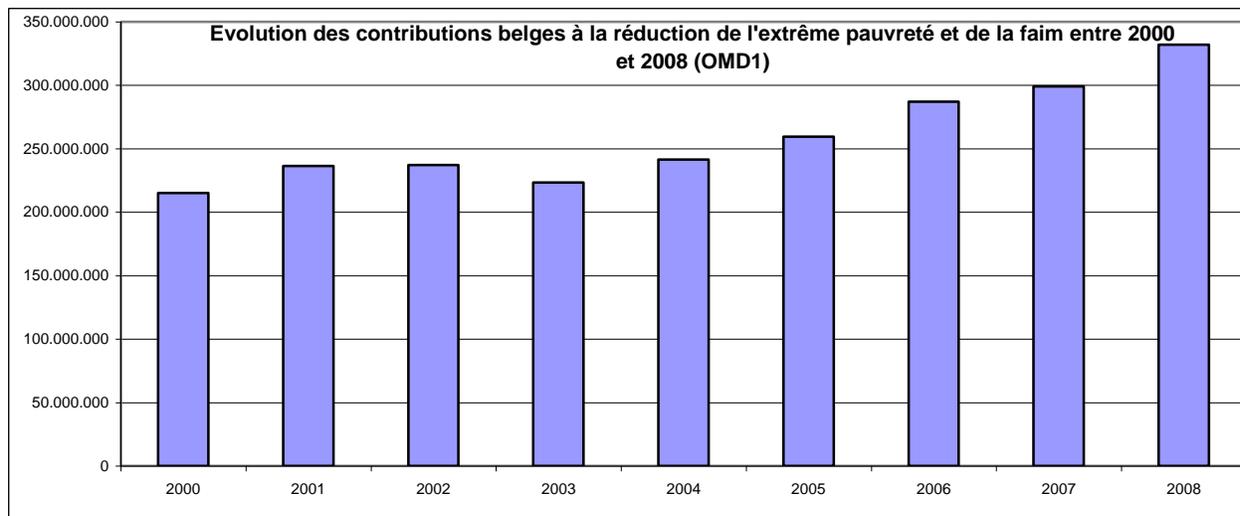


On peut dire qu'en huit années les sommes brutes allouées aux OMD ont doublé. En terme relatif, la part de l'APD belge qui est consacrée chaque année aux OMD a légèrement augmenté si l'on compare 2008 à 2000. Cette augmentation est de 2,7 % (cfr Annexe 3). Par contre, toujours en

valeurs relatives, cette somme est légèrement en baisse par rapport aux années 2003, 2005 et 2006. Cela s'explique par la part importante que les allègements de dettes ont pris dans l'APD belge ces années là. Ces allègements relevaient d'un caractère exceptionnel.

Concernant l'OMD 1 de réduction de **l'extrême pauvreté et de la faim**, la Belgique est passée d'une aide de 215 millions € à 332 millions €, soit une augmentation de 154% en 8 ans. La Belgique finance par exemple, via le Fonds Belge de Survie (FBS) un service de vétérinaires privés qui garanti et améliore la santé des cheptels au Niger. En 2007, ce sont 250.000 animaux qui ont été vaccinés. Au Niger, la Belgique a soutenu également la mise en place de banques céréalières. Dans la région des Grands Lacs, la Belgique finance le programme d'aide à la production bananière. Vu l'importance de la banane comme aliment de base pour 400 millions de personnes en Afrique centrale, ce soutien financier et technique qui vise à améliorer les systèmes de production existants joue un rôle très important. Les budgets de l'aide alimentaire ont d'ailleurs considérablement augmenté ces dernières années.

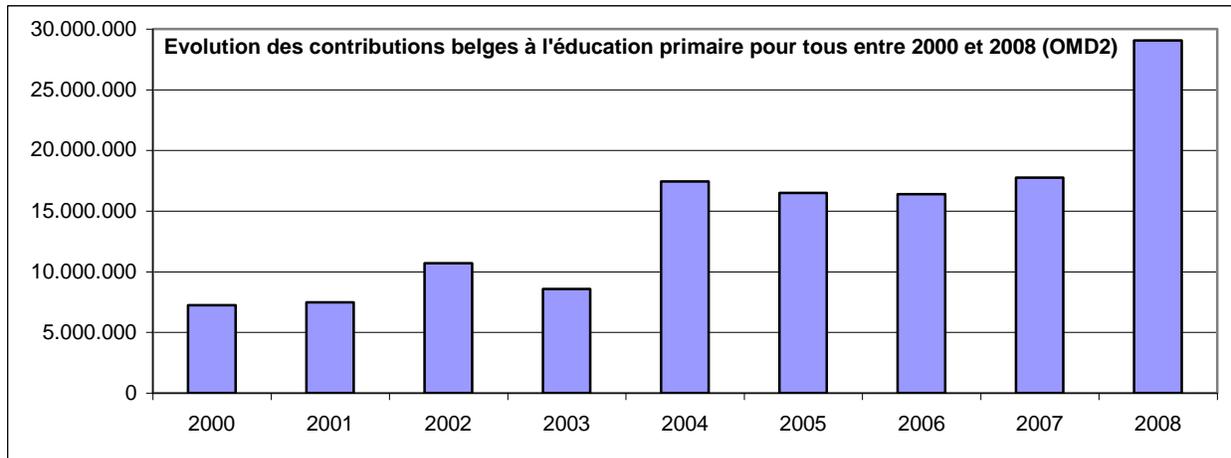
Depuis plusieurs années, la Belgique encourage le Programme Alimentaire Mondial (PAM) à acheter l'aide alimentaire sur les marchés locaux afin d'éviter au maximum les distorsions qui découlent de l'apport des excédents agricoles occidentaux. Au Bénin, la Belgique est très active dans l'amélioration de la productivité agricole en encourageant la culture du riz, les cultures maraichères et la noix de cajou afin d'assurer une meilleure sécurité alimentaire.



Concernant l'OMD 2 qui vise à assurer **l'éducation primaire** pour tous, la Belgique y a contribué en 2008 à hauteur de 29 millions €, ce qui représente – en valeur absolue – une multiplication par quatre entre 2000 et 2008.

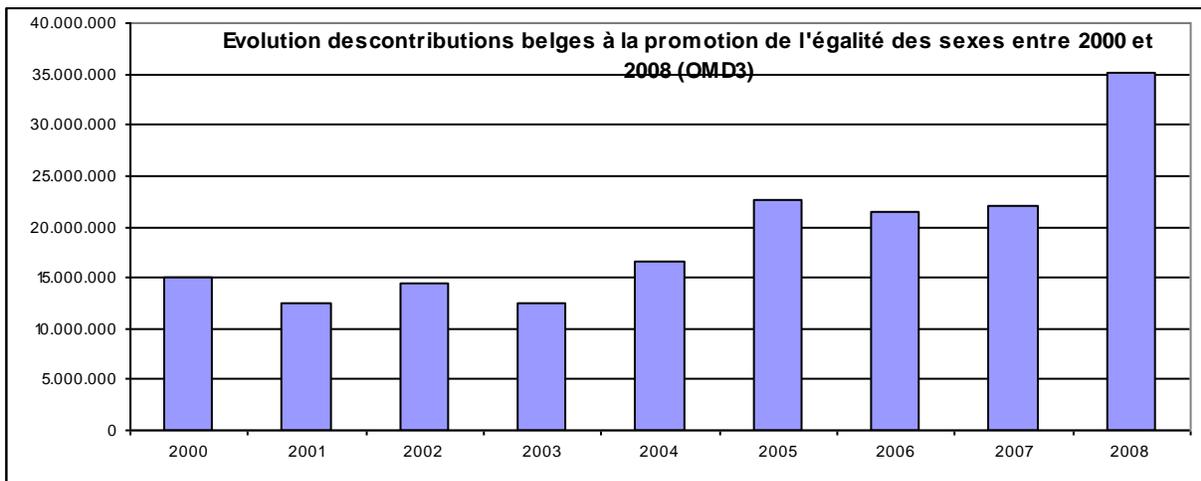
La Belgique est par exemple un contributeur important au programme « *Education for All - Fast Track Initiative* » lancé par la Banque mondiale en 2002. Il s'agit d'un partenariat global visant à aider les pays à faible revenu à atteindre les OMD dans le domaine de l'éducation. L'objectif est que tous les enfants accomplissent un cycle complet d'éducation primaire d'ici 2015. A travers ce programme les pays en développement s'engagent à mettre en place un plan national pour l'éducation et les bailleurs s'engagent à s'aligner et harmoniser leur soutien sur base de ce plan. Au Rwanda, la Belgique a contribué au renforcement des capacités institutionnelles du ministère de l'éducation par une aide budgétaire. La Belgique y a financé en partie la mise en place de l'ambitieux plan national stratégique en matière d'enseignement dont l'objectif était de donner accès à l'école primaire à tous d'ici 2015.

La Belgique a aussi participé au Vietnam à la généralisation de l'enseignement primaire et secondaire inférieur, à la modernisation des programmes et à une meilleure formation pour les enseignants par le biais d'une aide budgétaire.



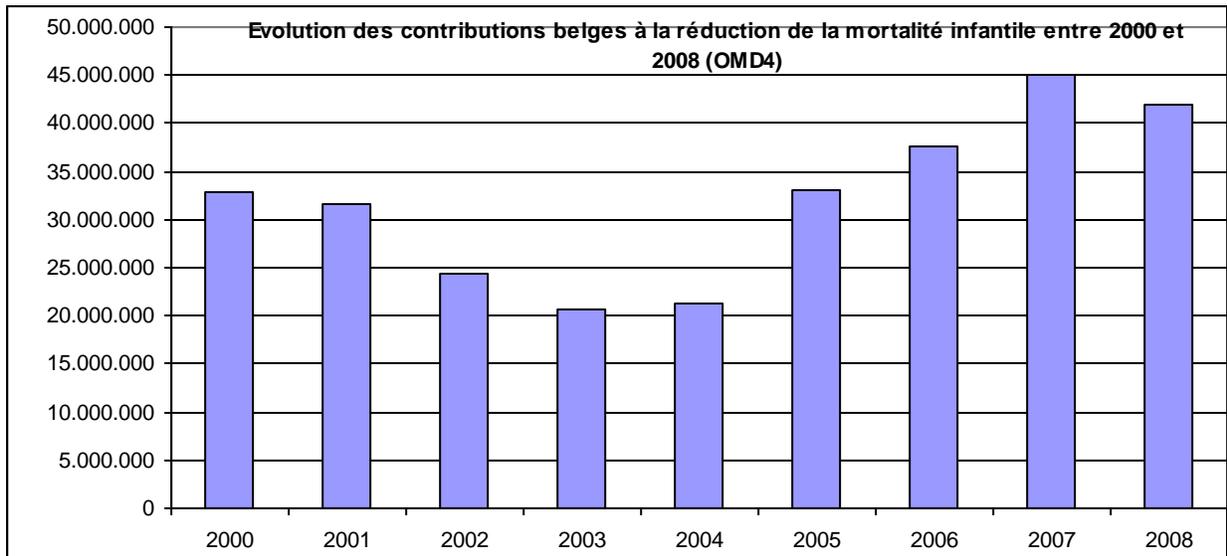
Concernant l'OMD 3 de promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la Belgique a doublé les montants alloués en 2008 par rapport à 2000 pour atteindre une somme de près de 35 millions €. Parmi les actions de la Belgique dans ce domaine, on peut citer le renforcement des capacités des femmes parlementaires au sein des pays partenaires à travers le soutien financier au programme de l'UNIFEM intitulé « Gender Responsive Budgetting ».

Depuis 2003, la Belgique apporte également son aide aux femmes rurales dans la région de Dosso au Niger. Cette aide passe par le soutien aux activités socioéconomiques des femmes visant à relever leur statut social. Dès lors, elles bénéficient de formations techniques modernes sur l'élevage et l'agriculture ainsi que de prêts pour l'achat de stocks de céréales.



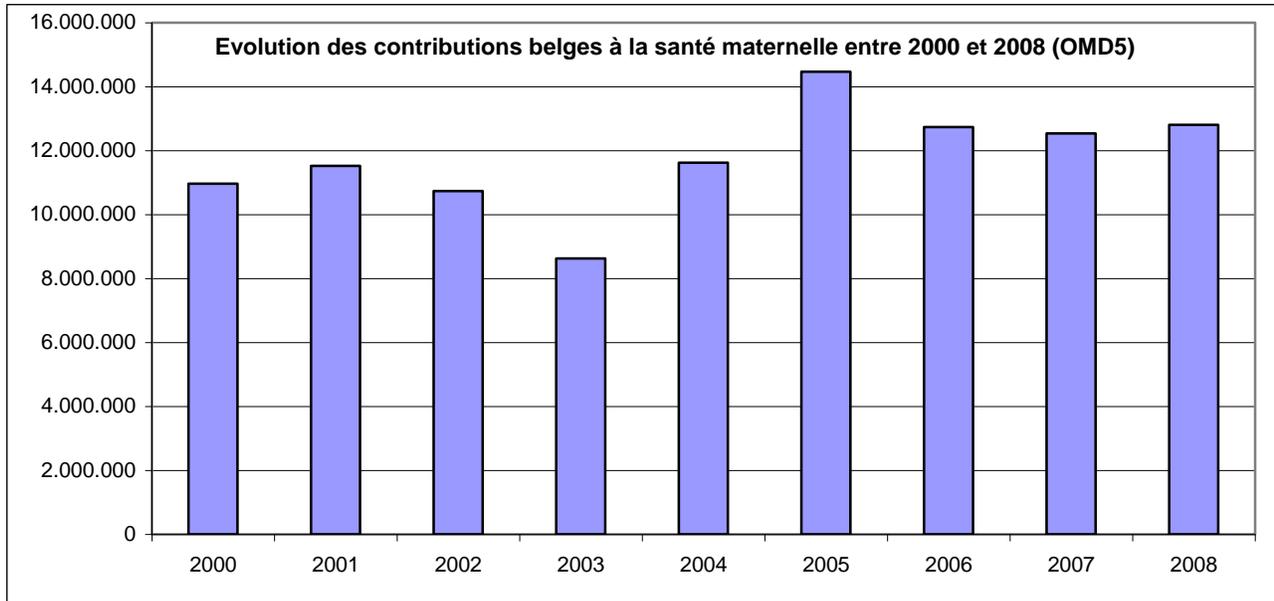
Depuis 2000, la Belgique aussi légèrement augmenté son niveau de contribution à l'OMD 4 qui vise la réduction de la mortalité infantile. Le montant total s'élève à presque 42 millions € en 2008. Bien que les montants de 2005, 2006 et 2007 soient supérieurs à celui de 2000, on note une très légère diminution des montants alloués à cet OMD en 2008. Dans ce domaine, l'aide de la Belgique

contribue par exemple au Rwanda au renforcement des capacités du ‘Service paludisme’ – qui est la première cause de mortalité chez les enfants – du ministère de la santé.

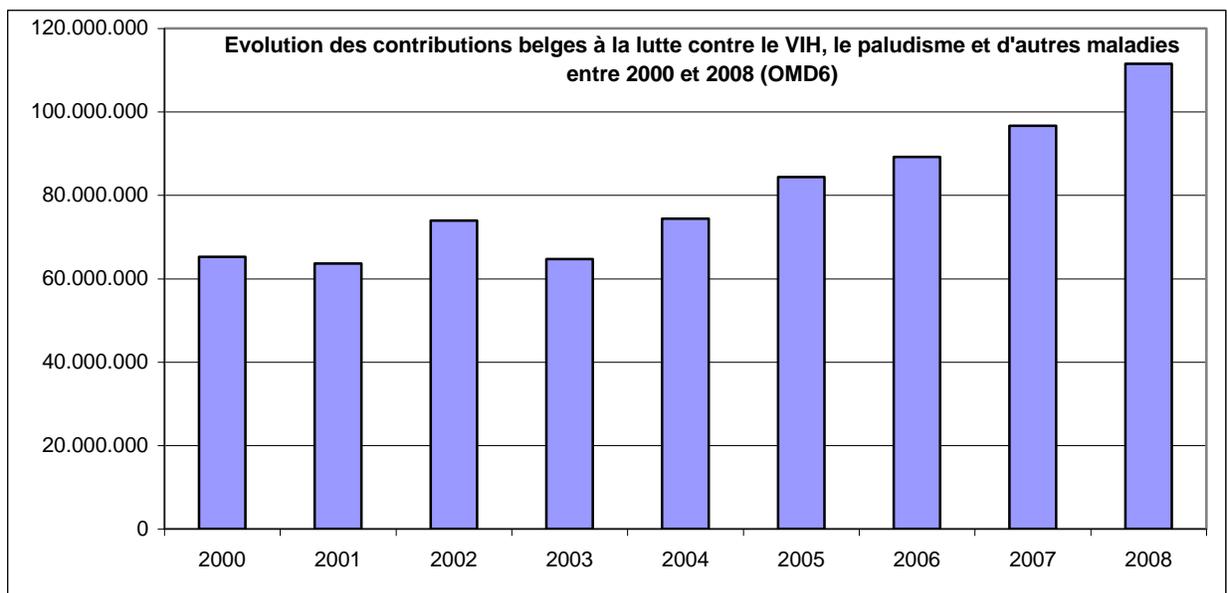


Au niveau de l'OMD 5 visant l'amélioration de la **santé maternelle**, la Belgique a dépensé en 2008 12,8 millions €. Ce montant relativement modeste doit être analysé en parallèle à l'augmentation continue du soutien de la Belgique à l'OMD 6 qui est complémentaire à l'OMD 5. Précisons que le soutien aux systèmes des soins de santé, qui est une priorité de la coopération belge, est en outre très important pour la santé maternelle. La coopération belge finance d'ailleurs toute une série de projets spécifique à l'OMD 5.

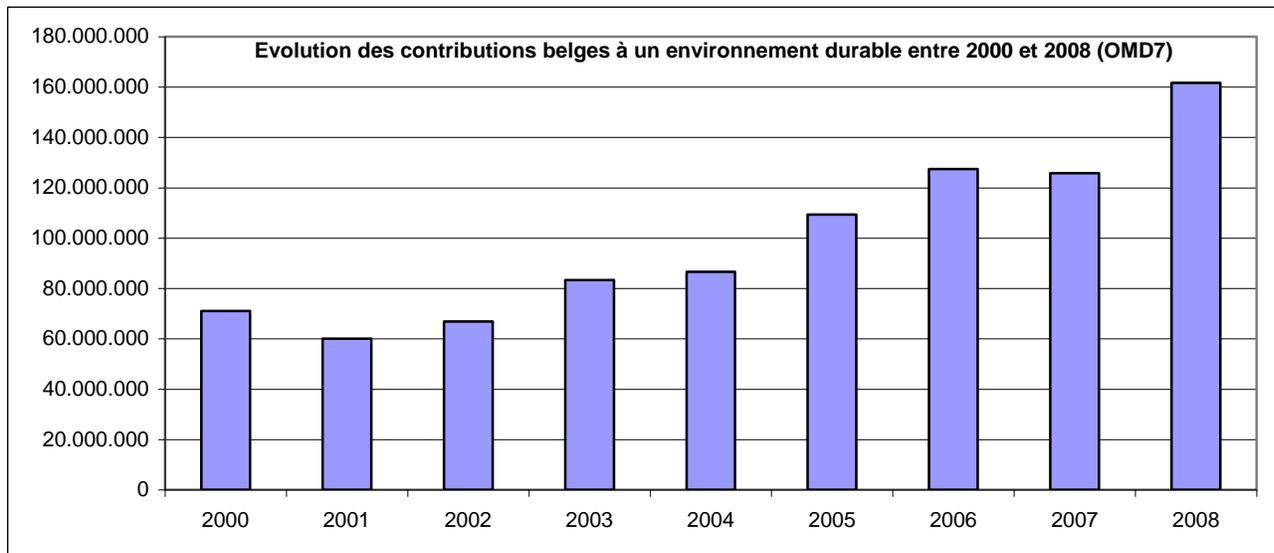
Concernant le renforcement des systèmes de soin de santé, depuis 2004, la coopération gouvernementale belge apporte son soutien au projet algérien visant à améliorer la qualité de la mère et de l'enfant. Toutes les dépenses médicales pendant la grossesse sont entièrement prises en charge par le secteur public. La coopération belge soutient également au Pérou depuis 2003 le programme public national de lutte contre la violence familiale et sexuelle. La Belgique est aussi un donateur phare dans le domaine de la lutte contre les violences sexuelles dans les zones de conflits de la RDC.



La contribution de la Belgique en faveur de l'OMD 6 qui traite du **Sida, du paludisme et d'autres maladies** totalisent 111,5 millions € pour l'année 2008. Il a connu depuis 2000 une évolution quasiment linéaire et représente 6,9% de l'APD belge en 2008. Parmi ces nombreux projets, la Belgique soutient de manière fructueuse la lutte contre le paludisme au Vietnam via le cofinancement des programmes quinquennaux de l'Institut de Médecine Tropicale.

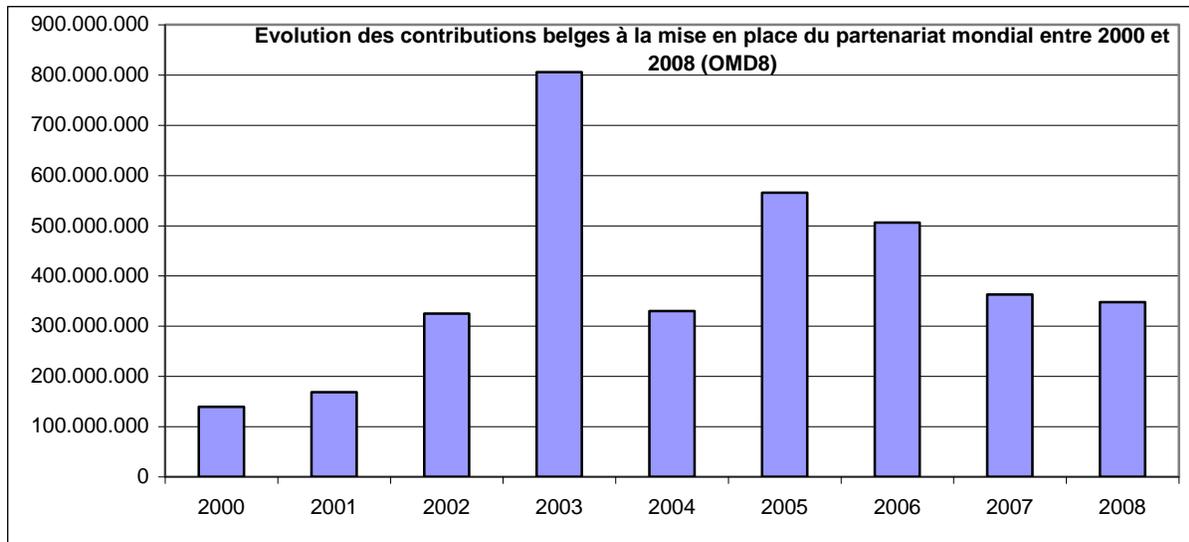


L'OMD 7 est d'assurer **un environnement durable** est en 3^{ème} position après l'OMD 8 et l'OMD 1 en terme de part de l'APD belge consacrée aux OMD. Ces contributions représentent 10% de l'APD belge avec un montant en 2008 qui s'élevait à 162 millions €. De gros efforts ont été fournis à son niveau, puisque les sommes allouées ont plus que doublée depuis 2000. La Belgique soutient par exemple le programme pour la conservation de la biodiversité dans les sites du patrimoine mondial en RDC mis en place par l'UNESCO. Il vise à préserver les sites et accroît l'implication des communautés locales dans ce programme. En Bolivie, la Belgique soutient un programme de gestion forestière intégrale dans les forêts tropicales de la région de Cochabamba. Il s'agit du reboisement et de la gestion écologique collective et durable des parcelles de forêt.



L'OMD 8 qui est consacré au **partenariat mondial pour le développement** est l'OMD auquel la Belgique attribue le plus gros montant d'APD, équivalant à 347,5 millions €, ce qui représente près de 21,5% de l'APD belge totale. Cette proportion élevée s'explique par le fait que l'OMD 8 est le plus 'ambitieux' dans le sens qu'il se décline via le plus grand nombre de cibles et d'indicateurs. Il englobe donc un nombre important de contributions comme les allègements de dette, l'aide au commerce, la promotion de la bonne gouvernance, etc.

Au niveau des efforts de la Belgique dans ce domaine, elle a par exemple guidé le processus d'harmonisation et d'alignement dans le secteur des soins de santé en RDC dans le cadre d'un partenariat entre bailleurs. Ce groupe dont le but était l'échange d'informations thématiques sur la santé, s'est vu confié la tâche d'améliorer la coordination et la complémentarité entre les différents donateurs ainsi que l'alignement de leur action sur la politique congolaise de santé. La Belgique apporte également son soutien à la formation professionnelle et la formation technique aux jeunes de ses pays partenaires. En 2007, par exemple, la coopération belge au développement a libéré 1,5 million € pour la création d'emplois dans les territoires palestiniens.



2.2. La qualité de l'aide : une nouvelle politique de financement multilatéral (« *full core* »)

Puisqu'une partie importante des efforts en vue d'atteindre les OMD passe par le financement des organisations multilatérales, la Belgique a adopté une nouvelle politique de financement de la coopération multilatérale. Celle-ci vise à maximiser les contributions de la Belgique aux ressources générales (dites « *core* ») de ses 21 organisations multilatérales partenaires afin de diminuer les frais administratifs et de comptabilité de manière à augmenter l'efficacité de l'aide.

La coopération multilatérale de la Belgique - qui comprend l'assistance via de multiples agences des Nations Unies, l'Union européenne et les institutions financières internationales - n'a cessé d'augmenter pour représenter aujourd'hui 40 % du budget de la coopération au développement. Les organisations internationales bien qu'elles puissent être parfois coûteuses et complexes, représentent des avantages économiques, techniques et politiques évidents en matière de coopération internationale. Les économies d'échelles, la vision plus globale face à la complexité des problèmes, les spécialisations, la légitimité, la bonne formation du personnel, les structures de coordination sont autant d'atouts des organisations internationales. Travailler de manière coordonnée avec ces organisations augmente les chances de succès de l'aide et permet d'éviter sa fragmentation.

Le travail avec les organisations internationales permet donc de renforcer l'action de la communauté internationale en vue d'atteindre les OMD. Cependant, il ressort de nombreux rapports financiers de nos organisations partenaires que le déséquilibre entre les contributions aux ressources générales (« *core* ») – en baisse – et les contributions volontaires affectées à des projets précis – en hausse – complexifie le fonctionnement – au niveau du reporting et de la comptabilité – des institutions internationales. C'est pour cette raison que la Belgique a choisi de soutenir ses organisations partenaires en augmentant fortement ses contributions aux ressources générales des agences des Nations Unies.

Depuis janvier 2009, les budgets multilatéraux belges sont versés quasi exclusivement aux ressources régulières de nos organisations et les financements qui sont actuellement affectés à des programmes spécifiques sont reconvertis en contributions additionnelles à ces ressources régulières. Au niveau des pays, la Belgique continue à octroyer des fonds à des programmes spécifiques qui sont mis en

œuvres par des organisations multilatérales. Cependant, en conformité avec la philosophie globale de la nouvelle politique, l'affectation de telles contributions sera réduite au strict minimum.

En outre, à l'exception des interventions humanitaires et des programmes du Fonds Belge de Survie, l'exécution de notre aide bilatérale par une ou plusieurs agences multilatérales sur le terrain ne se fera que sur demande explicite du pays partenaire bénéficiaire. Les agences dont la mise en œuvre fait preuve d'une réelle valeur ajoutée et qui ont une expertise tout à fait spécifique pourront donc profiter d'opportunités complémentaires de financement.

Dans le cadre de sa politique « *full core* », la Belgique essaye d'atteindre un niveau de 1,55% au financement des organisations partenaires et de maintenir un dialogue actif avec chacune d'elles. Cette politique de maximisation des contributions aux ressources générales qui va dans le sens de la rationalisation de l'aide permettra une aide plus rapide, plus prévisible, durable, équitable et pour un coût moins élevé. La Belgique compte ainsi orienter son action et celle de la communauté internationale en vue d'une réalisation plus rapide des OMD.

2.3. La politique de santé de la Belgique

La santé joue un rôle essentiel dans le développement humain et fait l'objet d'une attention toute particulière dans le cadre des OMD. En effet, trois objectifs sur huit la concernent : la réduction de la mortalité infantile (OMD 4), l'amélioration de la santé maternelle (OMD 5), et la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies (OMD 6). Afin de réaliser des avancées dans ce domaine, la Belgique a adopté une nouvelle note politique « *Le droit à la santé et aux soins de santé* » en novembre 2008. Dans la continuité de la Déclaration d'Anvers sur « Les soins de santé pour tous », la Belgique a toujours insisté sur le droit universel à la santé comme moyen de lutte contre la maladie. Cette note insiste sur la nécessité d'une vision multisectorielle de la santé. Elle insiste sur l'importance de la collaboration avec d'autres ministères (SPF), sur la mise en place d'un partenariat solide pour l'optimisation de la nouvelle architecture d'aide (inter)nationale, le soutien à l'appropriation démocratique, l'appui aux plans de santé axés sur les résultats selon une approche sectorielle, le développement de mécanismes de financement durables, une meilleure formation d'un personnel sanitaire, la lutte contre les maladies spécifiques et la mise à disposition de produits pharmaceutiques essentiels.

2.4. L'aide de la Belgique à l'agriculture

La réduction de la malnutrition a un effet multiplicateur puisqu'il est essentiel pour réussir dans d'autres OMD tels que la mortalité infantile, la mortalité maternelle ou l'éducation. Vu les répercussions qu'ont la famine et la sous alimentation sur le développement humain et sociétal des PED, la Belgique a pris des engagements conséquents au niveau de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. En effet, elle s'est engagée à porter à 10% en 2010 et 15% en 2015 la part de son APD consacrée au secteur agricole et a proposé cet objectif à tous les pays donateurs.

Cette proposition fait écho à l'engagement des pays africains, lors du Sommet de l'Union Africaine à Maputo en 2003, de consacrer au moins 10% de leurs ressources budgétaires à l'agriculture. Outre cet engagement ferme, la Belgique a plaidé dans les différentes enceintes internationales (Union européenne et des Nations Unies) pour remettre l'agriculture au devant de l'agenda international, pour un réinvestissement dans ce secteur, par une augmentation des moyens financiers.

En 2008, la Belgique a consacré près de 128 millions € de son APD à l'agriculture et au développement rural (en comptant l'agriculture et l'élevage, la sylviculture, la pêche et l'aquaculture, l'aide alimentaire, l'aide humanitaire et le développement rural multisectoriel). Ce montant représente 7,7% de l'APD belge total en 2008.

L'agriculture est un secteur prioritaire de notre Coopération au Développement (loi de 1999). Au niveau bilatéral, l'agriculture est un secteur de concentration dans 5 des 7 Programmes Indicatifs de Coopération (PIC) pluriannuels qui sont conclus en 2008 et dans 5 des PIC qui sont actuellement en cours. Pour 2009, le budget général en faveur de l'agriculture prévu pour la coopération bilatérale est augmenté de 40%.

Au niveau multilatéral, la Belgique contribue aux reconstitutions successives des ressources du Fonds International de Développement Agricole (IFAD¹²). La Belgique soutient aussi l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à hauteur de 11,7 millions € en 2008. La Belgique intervient également par son aide à la recherche agricole via le Groupe Consultatif International pour la Recherche Agricole (CGIAR¹³). La contribution annuelle de la Belgique s'élève à 6.750.000€ pour 2008. Au niveau de l'Union européenne, la Belgique contribue au 10^{ème} FED (125.000.000€ en 2008) qui a sensiblement augmenté les fonds consacrés à l'agriculture et au développement rural (1.2 milliards € par rapport à 650 millions € lors du 9^{ème} FED).

L'aide alimentaire passe souvent par les organisations internationales (Programme Alimentaire Mondial, FAO, UNRWA). Pour 2009, le budget prévu pour **l'aide alimentaire** s'élève à 25 millions €. Ceci représente une hausse de plus de 30% par rapport à l'an dernier (2008 : 18 millions €). En 2008, 70% de l'aide alimentaire était destiné pour les pays de l'Afrique subsaharienne.

De plus, une nouvelle note politique en matière d'agriculture et de sécurité alimentaire est en préparation. Cette nouvelle note, qui sera élaborée en étroite concertation avec la société civile, aura une portée plus opérationnelle et sera un outil de référence fondamental pour l'action bilatérale et multilatérale de la coopération belge dans le domaine de la sécurité alimentaire.

2.5. Des efforts complémentaires pour renforcer les appareils statistiques des PED

Il est difficile d'avoir un bon aperçu de l'évolution des OMD compte tenu du manque récurrent de données statistiques relatives aux 60 indicateurs des OMD. Un exemple probant est l'année moyenne sur laquelle porte les derniers rapports nationaux qui analyse la proportion de la pauvreté monétaire qui date de **1999**. Vu que le suivi des OMD repose sur l'analyse de l'évolution de 60 indicateurs statistiques, il est essentiel que ceux-ci soient les plus fiables et le plus récents possible. Le groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique de juin 2008, allait dans ce sens en rappelant qu'on ne pourra mesurer et accélérer les progrès par rapport aux OMD qu'à partir de données plus récentes. C'est pourquoi, depuis 2004 la Belgique contribue à l'initiative **PARIS 21**¹⁴ de l'OCDE qui aide les pays en développement à renforcer leur appareil statistique afin de pouvoir organiser les enquêtes de ménage nécessaires au recensement de la proportion des populations pauvres, c'est-à-dire celle qui vit en dessous du seuil de pauvreté monétaire (1,25\$/jour).

¹² *International Funds for Agricultural Development (IFAD)*

¹³ *Consultative Group on International Agriculture Research (CGIAR)*

¹⁴ *Partnership in statistics in the 21st Century (PARIS 21)*

III. Le travail des délégations belges auprès du PNUD, du FMI et de la Banque Mondiale

3.1. Activités des représentants de la Belgique à la Banque mondiale et au FMI

Les représentants de la Belgique auprès de la Banque Mondiale et du FMI agissent sous la tutelle du Service Public Fédéral des Finances et de la Banque Nationale de Belgique. Dans les structures de gestion des deux institutions, la Belgique fait partie d'un groupe de dix pays¹⁵.

A l'heure actuelle la Belgique a un directeur exécutif suppléant, assisté d'un conseiller, au sein du Conseil d'Administration de la Banque mondiale. La direction du groupe à la quelle appartient la Belgique est assumé par l'Autriche. Le conseil d'administration veille à élaboration et le suivi des diverses stratégies et politiques sectorielles par pays de la Banque Mondiale. Ils procèdent à l'examen des projets, des politiques financières et opérationnelles et des stratégies de l'institution.

Auprès du FMI, la Belgique est également représentée par un directeur et un conseiller.

3.2. Rôle du bureau de Coopération de la Belgique à Washington

Les attachés de Coopération Internationale du Service Public Fédéral Affaires Etrangères et Coopération sont chargés de suivre les questions de développement à la Banque Mondiale et au FMI, avec une attention particulière pour les 18 pays partenaires de la coopération belge. Ils émettent un avis qui peut servir comme input pour la détermination d'une position belge.

Les attachés sont aussi responsables des choix stratégiques et programmatiques ainsi que de la gestion administrative des contributions volontaires de la Belgique à la Banque Mondiale.

La réduction de la pauvreté est l'objectif majeur de la Banque Mondiale. Les objectifs du millénaire sont au centre de sa stratégie. La Banque Mondiale publie annuellement le '*Global Monitoring Report*', mondialement reconnue comme référence pour le progrès accompli vers l'atteinte des objectifs du millénaire. C'est dans ce contexte qu'un cadre stratégique a été développé pour orienter les contributions volontaires belges à la Banque Mondiale et qui consiste à mettre à la disposition de l'institution des moyens additionnels pour assister les pays partenaires à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de lutte contre la pauvreté tout en renforçant le cadre macro-économique et promouvant la bonne gouvernance. Les objectifs du millénaire et les investissements pour le développement humain et le secteur de l'éducation en particulier sont au centre de cette stratégie.

3.3. Activités des représentants de la Belgique au PNUD – New York

3.3.1. Introduction

¹⁵ Ces neuf autres pays sont : Autriche, Biélorussie, République Tchèque, Hongrie, Kazakhstan, Luxembourg, Slovaquie, Slovénie et Turquie

De manière générale, les Nations Unies jouent un rôle important en matière de développement et de coopération au développement. Leurs contributions concernent principalement trois domaines :

- l'établissement de normes et standards
- les activités opérationnelles des NU
- le soutien des Etats à la coordination de la Coopération internationale au développement

Pour rappel, de manière plus générale, les NU sont un acteur de premier plan pour :

- maintenir les OMD à l'agenda international
- assurer le suivi des différentes cibles et indicateurs des OMD
- contribuer concrètement à la réalisation des OMD

3.2.2. Activités

- « System Wide coherence – Delivering as one »

En novembre 2006, le “*High level Panel on System-Wide coherence in the areas of Development, Humanitarian assistance, and the environment*” a publié un important rapport sur l'amélioration de la collaboration entre les différentes agences des NU. Il s'agit d'une réponse aux nombreuses recommandations en raison du fait qu'à cet effet, toute une série de résistances et avis divergents de la part des différentes agences des NU doivent être surmontés.

Sur le terrain, les recommandations exprimées sont testées dans 8 pays pilotes dans lesquelles les agences des NU ont optimisé leur collaboration afin d'« intervenir en tant qu'acteur unique, consolidé, de façon cohérente » (*Delivering as one*). Quatre pays partenaires de la Belgique font partie de ces huit pays pilote : le Mozambique, le Rwanda, la Tanzanie et le Vietnam. La Belgique est très impliquée et contribue activement à la mise en œuvre de cet exercice via le *UN Development Group Office* (UNDGO). A cet effet, la Belgique s'attache à stimuler une approche pragmatique de la part des différentes agences. L'harmonisation et la remise en question des 'pratiques habituelles' est un défi priorité dans cet exercice.

La résolution triennale concernant les activités opérationnelles des NU (A/RES/62/208 – Triennial Comprehensive Policy Review – TCPR) a été suivie par des résolutions de l'Assemblée Générale des NU et de l'ECOSOC. En ce qui concerne ces résolutions, la Belgique a joué un rôle actif dans l'établissement et l'harmonisation des différents points de vue qui prévalaient au sein de l'UE, et particulièrement à propos des chapitres sur les modes de financements et les statistiques.

En 2008-2009 (durant la 63^{ième} Assemblée Générale des NU), l'agenda de la *System Wide Coherence* fut largement débattu au sein de l'Assemblée générale. La Belgique y a joué un rôle particulier au sein du groupe de pays de l'UE et des « pays qui ont une vision similaire » (*like-minded countries*). Leurs réflexions ont donné lieu en septembre 2009 à une résolution qui annonce la création une « institution » qui a pour but de coordonner toutes les activités des NU en matière de « genre » (égalité des chances entre hommes et femmes).

- Conseil d'administration (UNDP/ UNFPA/ UNICEF)

Lors des réunions préparatoires des Conseils d'administrations de ces différentes organisations, une attention prioritaire a été accordée aux instruments de gestion de ces organisations, tels que :

- le budget (*Biennial Support Budget*)
- la gestion axée sur les résultats' (*results-based management*)
- la reddition comptable et le contrôle (*Accountability & Oversight framework*)
- Evaluation

La Belgique tend à concentrer ses efforts sur l'harmonisation des différents instruments de gestion en général et à la reddition comptable et à l'évaluation en particulier.

Lors de ces Conseils d'administration, les multiples composantes des 'programmes-pays' mis en œuvre par ces trois organisations sont aussi largement passés en revue. Les lignes de forces y sont affinées, réorientées puis approuvées, le cas échéant. Naturellement, la Belgique met à profit son réseau d'Attachés bilatéraux en poste (dans ses 18 pays partenaires) pour évaluer la qualité et la cohérence générale des programmes de ces trois organisations ainsi que la cohérence de ces programmes vis-à-vis de la politique de développement des pays en développement concernés. Hormis les principes d'appropriation et d'intégration vis-à-vis des stratégies nationales, la plus-value en terme de développement humain – qui constitue l'essence de la philosophie des OMD – est le facteur déterminant lors de l'appréciation de ces programmes.

- Programmes de coopération

Sur les lignes budgétaires de la Coopération multilatérale de la Belgique, trois types de financements sont octroyés aux agences et fonds des NU, c'est-à-dire :

- les contributions aux ressources générales (dites *core*) via lesquelles la Belgique indique s'inscrire dans les options prioritaires établies par les organisations en question
- les contributions affectées (dites *earmarked*) à un/plusieurs programme(s) particuliers choisi par la Belgique. Concrètement, cela signifie, pour telle organisation :
 - UNDP : le renforcement des parlements
 - UNFPA : les violences sexuelles
 - UNICEF : la protection des enfants
 - UNIFEM : la budgétisation sensible au genre (*gender based budgeting*)

Aussi, en début d'année 2009, en vue de répondre aux principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, le ministre belge de la Coopération au développement a pris la décision de verser en principe toutes les contributions multilatérales aux ressources générales (*core*) de nos organisations partenaires. Cette décision a une incidence importante sur la nature de la Coopération multilatérale de la Belgique et a des répercussions sur le travail quotidien des Attachés multilatéraux de la Belgique à New York.¹⁶

C'est donc en raison du rôle central du PNUD (fonction de coordinateur) et des accents mis sur l'amélioration de la gouvernance au travers des programmes qu'il met en œuvre, que les contributions de la Belgique ont été augmentées, pour passer de 18 millions en 2008 à 20 millions en 2009. Une augmentation supplémentaire pour 2010 va être soumise au parlement.

¹⁶ Pour plus d'information sur la politique *full core* de la Belgique ; cfr point 2.2.

IV. Conclusion

Le temps avance et les OMD sont encore loin d'être atteints. Certains OMD sont en voie de réalisation, d'autres sont à la traîne et ne seront pas réalisés en 2015. La santé maternelle et infantile reste très en retrait de ce qui avait été fixé. La situation reste préoccupante en ce qui concerne l'Afrique malgré les progrès réalisés dans quelques pays de ce continent. De manière générale, la crise ralentit les avancées et dans certains cas détériore fortement les conditions de vie des plus pauvres en affectant gravement les progrès réalisés ces dernières années.

L'enjeu est très élevé, tout comme est l'engagement de notre pays. Depuis 2000, en valeur absolue, la Belgique a augmenté de manière significative ses contributions financières aux OMD en augmentant les montants de l'aide publique au développement (APD) qui leur est consacrée: en huit années, ces montants ont presque doublé. Par ailleurs, la part de l'APD belge vis-à-vis de notre revenu national brut a considérablement augmenté: l'objectif d'atteindre 0.7% du revenu national brut consacré à l'APD sera atteint en 2010.

Aussi, la Belgique a renforcé la qualité et l'efficacité de son aide bilatérale, indirecte, ainsi que multilatérale. La Belgique a également établi une nouvelle stratégie en matière de santé afin de mieux répondre aux besoins dans ce domaine. Une autre stratégie en matière d'agriculture se met en place pour répondre aux défis posés par la question de la sécurité alimentaire.

Le travail des délégations belges auprès des Nations Unies, du FMI et de la Banque Mondiale sont également des outils importants pour orienter les options et les politiques générales prises par ces organisations afin de veiller à leurs engagements vis-à-vis des OMD et à la cohérence des politiques prises dans ce sens. La Belgique a recentré ces efforts sur ces objectifs afin d'aider au mieux ses pays partenaires à élever le développement humain ainsi qu'à contribuer aux efforts mondiaux pour le développement.

Il ne reste que six années avant la date butoir de 2015. Si la Belgique souhaite contribuer à la réalisation des OMD, ses efforts doivent être maintenus et renforcés de façon ciblée. C'est dans cette optique que le retard important concernant l'OMD 5 en faveur de la santé maternelle doit être rattrapé.

En effet, les retards de l'OMD 5 est symptomatique de systèmes de soins de santé et d'infrastructures de base défectueux. Ce constat renforce l'approche défendue par la Belgique selon laquelle un appui global des systèmes de soin de santé est essentiel afin de garantir l'accès aux médicaments de base et une existence saine à tous.

Il serait par contre impossible et inopportun que la Belgique tente de renforcer linéairement ses efforts en faveur de chacun des huit OMD. La déclaration du Millénaire et la définition des huit OMD qui l'a suivie vise précisément à permettre à la communauté des donateurs de travailler sur base d'un agenda commun où les objectifs sont priorisés, ce qui facilite fortement la coordination et une réelle répartition du travail.

La crise économique rappelle que l'aide au développement n'est qu'un outil parmi tant d'autres pour apporter une réponse aux inégalités croissantes entre les sociétés du nord et du sud.

Il faudra agir vite face aux changements climatiques qui risquent d'avoir un impact très sérieux sur les OMD. Nous devons également accorder une priorité aux défis de la migration. Nous devons

enfin investir davantage dans le domaine de la sécurité et de la prévention des conflits car on ne progressera pas sur les OMD dans les pays minés par l'insécurité chronique. C'est précisément là que réside la pertinence des OMD: il s'agit d'un baromètre universel et transversal pour mesurer les progrès dans toute une série de domaines qui ont un impact direct sur le développement humain.

La force des OMD réside aussi dans les chiffres et indicateurs retenus qui permettent de traduire l'ampleur de leur évolution. Les chiffres en disent parfois plus que certains mots en raison de leur objectivité, mesurabilité et comparabilité. Cet agenda commun que constituent les OMD reflète ainsi l'ambition de travailler à une gestion axée sur les résultats.

Cela étant dit, ce rapport montre aussi les limites des données quantitatives qui sont souvent dues à un manque de données statistiques fiables, sur lesquelles est sensé reposer le suivi des OMD. Plus particulièrement, certains aspects cruciaux comme l'augmentation des inégalités à l'intérieur des pays et les facteurs de vulnérabilité chronique ont parfois tendance à se confondre à d'autres données statistiques moins fondamentales.

Les OMD sont et doivent rester un puissant appel à l'action qui trouve résonance auprès des décideurs du Sud et du Nord, un contrat mondial que la Belgique entend continuer à relayer au plus haut niveau en vue de sa réalisation prochaine.

V. Bibliographie

Bourguignon F. et al, "Millenium Development Goals at Midpoint: Where do we stand?" European Research for Development Policies, Outline, June 13 2008.

Cetri, « Objectifs du millénaire pour le développement. Points de vue critiques du Sud », in Alternatives Sud, Centre Tricontinental, Vol XIII, n° 1, 2006.

Clemens M., Kenny C. & Moss T., "The trouble with the MDGs: confronting expectations of Aid and Development Success", in World Development, Vol. 35, n° 5, 2007, p. 735-751

Commission européenne, « Aider les pays en développement à surmonter la crise », Avril 2009

CTB, « Rapport Annuel », 2007, 64, p.

CTB, « Rapport Annuel », 2009, 25 p.

DAC/OECD, "Development Cooperation Report 2007", Development Aid Committee/ Organization for Economic and Development Cooperation, 2007

DGCD, "La contribution belge à la lutte internationale contre le VIH/SIDA", Note politique, mars 2006, 49 p.

DGCD, "Le droit à la santé et aux soins de santé », Note politique, novembre 2008, 39 p.

DGCD, "Le respect des droits de l'enfant dans la coopération au développement", Note stratégique, mars 2008, 35 p.

DGCD, « DGCD Rapport annuel 2007 », Services Publiques Fédérales des Affaires étrangères, du commerce extérieure et de la coopération au développement, mai 2008, 54 p.

DGCD, « DGCD Rapport annuel 2008 », Services Publiques Fédérales des Affaires étrangères, du commerce extérieure et de la coopération au développement, mai 2008, 71p.

DGCD, "Strategic framework for the cooperation between the Bretton Woods Institutions and Belgium's DGCD 2008-2011", May 2008

Easterly W., "How the Millennium Development Goals are Unfair to Africa", 2007, in Global Economy & Development, working paper14, Washington DC: The Brookings Institution, 22 p.

Easterly William R., "Reinventing Foreign Aid", July 2008, 537 pp.

Groupe des Nations Unies pour le Développement, « Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement », New York, 2005, 116 p.

Michel Charles, « Note de politique générale du ministre de la Coopération au Développement », DOC 52 0995/022, Chambre des représentants de Belgique, 21 avril 2008.

Michel Charles, « Note de politique générale du Ministre de la Coopération au développement », DOC 52 1529/015, Chambre des représentants de Belgique, 5 novembre 2008.

Moyo Dambisa, “Dead Aid: Why Aid is Not Working and How There is Another Way for Africa”, Ed. Allen Lane, Janvier 2009, 208 pp.

Rapports nationaux sur les OMD, « Rapport national sur le Progrès vers l’atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement », Institut National de la Statistique, Niger, 2007

Rapports nationaux sur les OMD, « Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement », République du Sénégal, 2006

Rapports nationaux sur les OMD, « Plaidoyer pour la mobilisation des ressources en faveur des OMD », République du Bénin, 2007

Rapports nationaux sur les OMD, « Objectifs du Millénaire pour le Développement », Royaume du Maroc, 2008

UN Development Group, “Making the MDGs matter: The Country Response”, 2005, New York: UN Development Group.

UN General Assembly, “United Nations Millennium Declaration”, Resolution adopted by the General Assembly, 55th session, 18 September 2000, 9 p.

UN, “The Millennium Development Goals Report 2008”, New York, September 2008.

UN, “The Millennium Development Goals Report 2009”, New York, September 2009.

UN, “Réaliser les objectifs du millénaire pour le développement en Afrique”, recommandations du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique, New York, Juin 2008

UN, « Résultats du Partenariat mondial pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement », New York, 2008.

UNDP, « Human Development Report 2009 », New York, 2009.

Vandemoortele J., « Making sense of the MDGs », in Development, Vol. 51, 2008, p. 220-227.

World Bank, “World Development Indicators 2004”, Washington DC, 2004. 386 p.

World Bank, “World Development Indicators 2005”, Washington DC, 2005. 402 p.

World Bank, “World Development Indicators 2006”, Washington DC, 2006. 402 p.

World Bank, “World Development Indicators 2007”, Washington DC, 2007. 402 p.

World Bank, “World Development Indicators 2008”, Washington DC, 2008. 418 p.

World Bank, “World Development Indicators 2009”, Washington DC, 2009. 434 p.

World Bank, “Global Monitoring Report 2008: MDGs and the Environment. Agenda for Inclusive and Sustainable Development”, 2008, Washington DC, 290 p.

World Bank, “Global Monitoring Report 2009: A Development Emergency”, 2009, Washington DC, 220 p.

World Bank, « Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative (MDRI) — Status of Implementation », September 2009

World Bank, “World Development Report 2009”, Washington DC, August 2008.

Site internet:

www.mdgmonitor.org

VI. Annexes

Annexe 1 : Les OMD dans les pays partenaires de la Belgique

Date des derniers rapports nationaux sur les OMD	
Afrique du Sud	2005
Algérie	2005
Bénin	2007
Bolivie	2006
Burundi	2004
Congo (RDC)	2004
Equateur	2007
Mali	2007
Maroc	2008
Mozambique	2005
Niger	2007
Ouganda	2007
Palestine	2005
Pérou	2004
Rwanda	2007
Sénégal	2006
Tanzanie	2005
Vietnam	2005

Ce tableau reprend les dates des derniers rapports nationaux portant sur les avancées dans les divers domaines des Objectifs du Millénaire, disponibles pour chaque pays partenaires de la Belgique.

La consultation de ces rapports permet de rendre compte des progrès et des problèmes qui se posent dans certains pays partenaires, tout en donnant directement la parole aux autorités nationales, en plein accord avec le principe d'appropriation.

Il est important de souligner le fait que les données auxquelles se réfèrent ces rapports sont généralement peu récentes, et divergent dans certains cas avec les chiffres des rapports de la Banque Mondiale et du PNUD. Dès lors, il faut rester prudent à leur lecture en regardant davantage les tendances que les chiffres précis.

Annexe 2 : L'évolution de l'IDH dans les pays partenaires de la Belgique

Ce tableau ci-dessus se base sur le *Human Development Report 2009*¹⁷. L'Indice de Développement Humain (IDH) est un très bon indicateur pour percevoir plus spécifiquement les progrès de nos pays partenaires en matière de développement humain. En rouge apparaissent les données les moins bonnes. Alors que le vert souligne les progrès ou les avancées notables en termes de développement humain.

18 Pays partenaires de la Belgique	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2007	world ranking	évolution entre 2005 et 2007	évolution entre 2000 et 2007	évolution entre 1990 et 2007
Pérou	0.647	0.676	0.699	0.71	0.737	0.763	0.773	0.806	78	1.04	1.06	1.14
Equateur	0.636	0.678	0.699	0.714	0.734		0.772	0.806	80	1.04		1.13
Algérie	0.511	0.562	0.613	0.652	0.672	0.702	0.733	0.754	104	1.03	1.07	1.16
Territoires palest.							0.731	0.737	110	1.01		
Bolivie	0.519	0.553	0.58	0.606	0.639	0.677	0.695	0.729	113	1.05	1.08	1.20
Vietnam			0.59	0.62	0.672	0.711	0.733	0.725	116	0.99	1.02	1.17
Afrique du Sud	0.65	0.67	0.699	0.731	0.745	0.707	0.674	0.683	129	1.01	0.97	0.93
Maroc	0.435	0.483	0.519	0.551	0.581	0.613	0.646	0.654	130	1.01	1.07	1.19
Ouganda			0.42	0.434	0.433	0.48	0.505	0.514	157	1.02	1.07	1.18
Bénin	0.312	0.344	0.367	0.374	0.403	0.424	0.437	0.492	161	1.13	1.16	1.32
Sénégal	0.342	0.367	0.401	0.428	0.449	0.473	0.499	0.464	166	0.93	0.98	1.08
Rwanda	0.337	0.385	0.403	0.34	0.33	0.418	0.452	0.46	167	1.02	1.10	1.35
Mozambique		0.304	0.291	0.317	0.335	0.375	0.384	0.402	172	1.05	1.07	1.27
Burundi	0.29	0.318	0.352	0.366	0.347	0.368	0.413	0.394	174	0.95	1.07	1.08
RD Congo	0.414	0.423	0.43	0.423	0.391	0.375	0.411	0.389	176	0.95	1.04	0.92
Mali	0.245	0.268	0.272	0.296	0.321	0.352	0.38	0.371	178	0.98	1.05	1.25
Niger	0.246	0.264	0.261	0.279	0.296	0.321	0.374	0.34	182	0.91	1.06	1.22
Tanzanie				0.421	0.419	0.433	0.467			

¹⁷ UNDP, « Human Development Report 2009 », New York, 2009

Annexe 3 : Evolution de la part de l'APD belge consacrée aux OMD

Annexe 3 : Evolution de la part de l'APD belge consacrée aux OMD												C/A	D/B							
	A	B										C	D	Augmentati on nominale 2000-2008	Augmentati on relative 2000-2008					
	2000	% vāv APD belge totale	2001	% vāv APD belge totale	2002	% vāv APD belge totale	2003	% vāv APD belge totale	2004	% vāv APD belge totale	2005	% vāv APD belge totale	2006	% vāv APD belge totale	2007	% vāv APD belge totale	2008	% vāv APD belge totale		
OMD1 (Pauvreté)	215.030.438	25,0%	236.459.247	25,4%	237.280.390	22,3%	223.342.668	14,1%	241.456.515	20,6%	259.503.051	16,5%	287.003.893	18,2%	299.125.831	21,0%	332.073.461	20,6%	154%	82%
of which unspecified	15.845.069		26.607.049		21.289.494		14.769.681		21.949.419		28.068.491		24.865.615		24.986.086		37.037.439			
Cible 2: Emploi	98.243.021		112.129.173		120.861.827		125.304.298		134.608.873		127.548.422		154.314.481		168.007.983		174.072.555			
Cible 3: Faim	100.942.348		97.723.025		95.129.069		83.268.689		84.898.223		103.886.137		107.823.797		106.131.762		120.963.467			
OMD2 (éducation primaire)																				
Cible 4: Etudes primaires	7.226.656	0,8%	7.469.555		10.709.016	1,0%	8.577.305	0,5%	17.438.626	1,5%	16.496.237	1,0%	16.401.595	1,0%	17.751.893	1,2%	29.051.089	1,8%	402%	214%
OMD3 (égalité)																				
Cible 5 Disparités sexes	15.072.384	1,8%	12.466.765	1,3%	14.391.960	1,4%	12.427.497	0,8%	16.549.509	1,4%	22.585.846	1,4%	21.523.267	1,4%	22.010.149	1,5%	35.161.134	2,2%	233%	124%
OMD4 (mortalité infantile)																				
Cible 6: Mortalité enfants	32.897.831	3,8%	31.585.523	3,4%	24.305.730	2,3%	20.712.776	1,3%	21.328.300	1,8%	33.130.918	2,1%	37.502.805	2,4%	45.042.050	3,2%	41.985.887	2,6%	128%	68%
OMD5 (santé maternelle)	10.962.216	1,3%	11.520.533	1,2%	10.741.255	1,0%	8.629.372	0,5%	11.622.381	1,0%	14.470.374	0,9%	12.739.826	0,8%	12.540.018	0,9%	12.802.579	0,8%	117%	62%
of which unspecified	8.161.701		7.860.527		6.075.681		4.318.207		6.419.412		8.358.294		6.684.964		6.777.702		10.555.628			
Cible 7: Mortalité maternelle					4.665.574		4.311.165		5.202.969		6.112.080		6.054.861		5.762.315		2.246.951			
Cible 8: Santé Reproductive	2.800.515		3.660.006																	
OMD6 (maladies)	65.240.056	7,6%	63.654.875	6,8%	73.888.688	6,9%	64.683.558	4,1%	74.378.277	6,3%	84.383.055	5,4%	89.209.908	5,7%	96.631.392	6,8%	111.533.933	6,9%	171%	91%
of which unspecified	20.395.531		24.447.752		26.705.494		24.039.196		29.994.112		26.506.539		28.658.613		30.350.673		36.202.493			
Cible 9: Tendence VIH/Sida	28.815.925		19.652.761		33.328.599		29.457.355		32.857.969		43.163.494		45.254.863		47.609.568		55.630.294			
Cible 10: Médicaments VIH/Sida																				
Cible 11: Tendence Malaria	16.028.600		19.554.361		13.854.596		11.187.007		11.526.196		14.713.023		15.296.432		18.671.151		19.701.146			
OMD7 (environnement)	70.976.820	8,2%	60.041.288	6,4%	66.879.111	6,3%	83.294.196	5,2%	86.540.505	7,4%	109.393.143	7,0%	127.473.855	8,1%	125.709.777	8,8%	161.627.924	10,0%	228%	121%
of which unspecified	17.594.869		19.254.524		17.177.363		15.021.913		20.870.723		27.444.973		21.746.464		25.106.319		35.046.728			
Cible 12: développement durable	22.528.292		11.263.603		20.140.011		26.934.998		27.358.790		31.326.604		33.974.306		35.330.301		45.181.276			
Cible 13: Biodiversité	7.531.567		5.627.690		7.611.379		8.864.219		8.729.383		8.204.270		10.448.228		11.470.664		14.574.729			
Cible 14: Eau potable-Santé	13.278.801		18.162.312		13.975.043		21.481.554		20.768.402		31.528.631		48.790.255		43.175.021		50.094.926			
Cible 15: Habitats décentés	10.043.290		5.733.159		7.975.315		10.991.511		8.813.207		10.888.666		12.514.602		10.627.471		16.730.264			
OMD8 (partenariat)	139.044.652	16,2%	168.635.117	18,1%	324.637.088	30,5%	805.688.660	50,7%	329.972.834	28,1%	565.678.531	36,0%	506.174.888	32,2%	363.162.035	25,5%	347.582.562	21,5%	250%	133%
of which unspecified	30.455.849		40.889.757		33.049.171		37.936.307		36.985.270		36.391.706		40.268.719		39.374.931		59.004.789			
Cible 16: Commere-Finances	46.472.520		62.964.793		93.658.269		93.960.605		115.104.297		143.961.734		143.027.234		183.714.901		210.756.232			
Cible 17: Pays les moins avancés																				
Cible 18: Etats insulaires																				
Cible 19: Réduction dette	53.311.891		55.454.911		187.740.827		664.960.806		167.051.778		378.675.938		317.253.104		135.069.105		69.819.906			
Cible 20: Accès médicaments																				
Cible 21: Nouvelles Technologies	8.804.391		9.325.656		10.188.822		8.830.942		10.831.489		6.649.153		5.625.831		5.003.098		8.001.635			
Total APD belge alloué aux OMD	556.451.051	64,7%	591.832.904	63,5%	762.833.238	71,7%	1.227.356.032	77,3%	799.286.947	68,1%	1.105.641.154	70,3%	1.098.030.037	69,8%	981.973.146	68,9%	1.071.818.569	66,4%	193%	
Total de l'APD Belge	860.666.884		931.426.481		1.064.051.657		1.588.432.663		1.173.255.816		1.571.708.977		1.573.655.045		1.424.455.532		1.614.784.525		188%	